

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

123^e année

23 novembre

1991

No 47

Québec 

SENTENCES ARBITRALES DE LA FONCTION PUBLIQUE



«Sentences arbitrales de la fonction publique» regroupe les décisions touchant les différentes unités de négociation du secteur public. Ce document, publié mensuellement, vise à fournir aux utilisateurs un instrument de travail complet et à jour. Il présente les sentences selon l'ordre de dépôt au Greffe des tribunaux d'arbitrage de la fonction publique et y joint deux index qui facilitent la consultation, l'un alphabétique des noms des parties, l'autre par sujets.

Destiné plus particulièrement aux personnes oeuvrant dans le domaine des relations de travail des secteurs publics et parapublics, il intéressera également les conseillers en relations industrielles, les arbitres en matière de griefs, les avocats spécialisés en droit du travail des grandes institutions, des municipalités, des entreprises privées, etc.

**Conseil du trésor
Greffe des tribunaux d'arbitrage**

Abonnement annuel
105 \$ (1 an)
190 \$ (2 ans)
Numéro à l'unité
10,50 \$ + taxes

GRATUIT

Tout abonnement ou réabonnement aux *Sentences arbitrales de la fonction publique* reçu avant le 1^{er} janvier 1992, donne droit à un *Agenda d'art 1992* du Musée du Québec.



BON D'ABONNEMENT

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone : (_____) _____

Quant	Titre	Prix unitaire	Total
	Sentences arbitrales de la fonction publique	1 an	105 \$
		2 ans	190 \$

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées  

Numéro _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire _____

Signature : _____

Abonnement et information

Les Publications du Québec
Service à la clientèle
Division des abonnements
Case postale 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Tél : (514) 948-1222
(Sans frais) 1 800 465-9266
Télécopieur : (514) 278-3030

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de
-Les Publications du Québec-
Prix et conditions de vente modifiables sans préavis
Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens

Québec 



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

123^e année
23 novembre 1991
No 47

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Office des professions du Québec
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	4271
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINTE-JEAN (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	4271
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉTHODE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	4271
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	4271
VILLE DE LACHINE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	4271
VILLE DE ROBERVAL (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	4271
VILLE DE SAINT-FÉLICIE (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	4271

AVIS DIVERS

COOPÉRANTS-VIE INC. (<i>Requête</i>)	4271
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR (<i>Convention de fusion</i>)	4351
LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (<i>Convention de fusion</i>)	4351
LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (<i>Demande de continuation</i>)	4351
NATIONAL INSURANCE COMPANY (<i>Demande de conversion et de fusion</i>)	4351
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	4272
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	4273
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	4273
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	4273
SELECTA NATIONALE D'ASSURANCES INC. (<i>Demande de conversion et de fusion</i>)	4352
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES (<i>Demande de conversion et de fusion</i>)	4352
SUCCESSION ÉMILE GAGNÉ (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4274
SUCCESSION GILLES MORIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4274
SUCCESSION PIERRE DIONNE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4274
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (<i>Modifications aux statuts</i>)	4274
VILLE DE BAIE D'URFÉ (<i>Rues et ruelles</i>)	4274
VILLE DE CHICOUTIMI (<i>Rues et ruelles</i>)	4275
VILLE DE JONQUIÈRE (<i>Rachat d'obligations</i>)	4276

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Adam Emmanuel Cenitagoya	4276
--------------------------	------

Bang Seang Cheng	4276
Beny Glaser	4276
Doris Grondin	4276
George Georgakis Theodoratos	4277
Irmand Gilbert	4277
Jean Patrick Saint-Denis	4277
Joan Beaubien	4277
Joseph Léonidas Guy Caron	4277
Léonard Faucher	4277
Lorraine Kulow	4277
Lucien Carrière	4277
Lyne Biron	4277
Lyonel Torchon	4278
Marie Colette Lorraine Elaine Reid	4278
Marie-Léonie-Claudette Linda Gendron	4278
Marie Pierre Anne Paradis	4278
Marie-Thérèse Villeneuve	4278
Richard Fortier	4278
Richard Pépin-Rioux et Audrey Pépin-Rioux	4278
Suzanne Bruneau	4278
Tanya Carol Di Girolamo	4278
Ugo Alix	4278
Vicki Lussier	4279
Victoria Volant dit Valin	4279
Zohrab Jimmy Vilbousian	4279

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONSTITUTION** 4280

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONTINUATION** 4297

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
FUSION** 4298

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
MODIFICATION** 4300

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ** 4309

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 4309

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4312

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1509-0756 QUÉBEC INC.	4313
2152-1299 QUÉBEC INC.	4313
2171-0595 QUÉBEC INC.	4313
2310-9952 QUÉBEC INC.	4313
2311-5892 QUÉBEC INC.	4314

2311-6817 QUÉBEC INC.	4314	VARIÉTÉS DE-MI INC.	4319
2313-1428 QUÉBEC INC.	4314	WATCHMAN'S CLOCK SERVICE LTD.	4319
2438-2954 QUÉBEC INC.	4314		
2623-8709 QUÉBEC INC.	4314	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
2626-0216 QUÉBEC INC.	4314		
2634-3863 QUÉBEC INC.	4314	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Émission)	4320
2643-4340 QUÉBEC INC.	4314		
2740-9507 QUÉBEC INC.	4314	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)	4320
2862-2751 QUÉBEC INC.	4314		
2865-8441 QUÉBEC INC.	4314	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
AMÉLIORA-TEXTE INC.	4315		
AMHERST BUILDING CORPORATION	4315	CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)	
ASSURANCES GABRIEL BÉDARD INC.	4315		
ASSURANCES TREMBLAY & LÉVESQUE INC.	4315	AGAGUK DISTRIBUTION AND COMPANY, LIMITED	4321
AUCLAIR, LAVE AUTO ET CAMIONNETTE INC.	4315	BLUE RANGE LIMITED PARTNERSHIP	4321
BAR CAP ST-JACQUES II INC.	4315	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LIGHTNING FORCE I	4321
BISCUITERIE A.G. INC.	4315	LIGHTNING FORCE I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4321
BOUTIQUE APPROPRIÉE INC.	4315	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUE RANGE	4321
BRIL-VITRE ENTRAIDE DU TROISIÈME ÂGE	4315	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT	
B.A.J. INVESTMENTS INC.	4317	TÉLÉ-SÉRIES XIV	4321
CASQUETTES CONFORT INC.	4315	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DISTRIBUTION AGAGUK	4321
CENTRES D'ACHATS DES ÉRABLES LTÉE	4318	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY «I»	4321
CERCLE SOCIAL DE L'HÔPITAL MARIE CLARAC	4315	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY «II»	4321
C.J. VINCENT INC.	4316	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY «III»	4321
CLAUDE TRANSPORT INC.	4316	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY «IV»	4321
CLINIQUE MÉDICALE WEEDON INC.	4316	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY «V»	4321
CLUB DE HOCKEY «FAMILLE V. LORD»	4316	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPÉCIAL «B»	4321
DYNA PROCOM INC.	4316	THE MANSIONS ON GRACE BAY «I» AND COMPANY, LIMITED	4321
ESCOUADE CANINE DU QUÉBEC INC.	4316	THE MANSIONS ON GRACE BAY «II» AND COMPANY, LIMITED	4321
GESTION ZAMCO INC.	4316	THE MANSIONS ON GRACE BAY «III» AND COMPANY, LIMITED	4321
GRÉGOIRE FONTAINE LTÉE	4316	THE MANSIONS ON GRACE BAY «IV» AND COMPANY, LIMITED	4321
IMPRIMERIE RENAUD LTÉE	4316	THE MANSIONS ON GRACE BAY «V» AND COMPANY, LIMITED	4321
INVESTISSEMENTS CLEO INC.	4316		
JARCY INC.	4317	CHANGEMENT DE L'ÉPOQUE OÙ LA SOCIÉTÉ DOIT SE TERMINER	
J.R. JOLICOEUR ASSURANCES INC.	4317	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE INTERMONT 1991	4322
LA FONDATION ROLAND DURAND INC.	4317	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS ST-JEAN	4322
LA GLACIÈRE SOREL-TRACY INC.	4317		
LE CENTRE DE FORMATION L'ESQUIF INC.	4317	CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL	
LES ARTISANES KATERI	4317		
LES CONSTRUCTIONS ST-AMANT INC.	4317	1988 FILM FUND VI AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4323
LES INVESTISSEMENTS B.A.J. INC.	4317	AVOIR SEIZE ANS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4322
LES INVESTISSEMENTS DREWNIQUE INC.	4317		
LES PLACEMENTS DYLE INC.	4317		
LES PLACEMENTS J. FLAMAND INC.	4318		
LES PRODUITS MARINS C.G.C. INC.	4318		
LES VÊTEMENTS P.D.G. LTÉE	4318		
LUC BILODEAU INC.	4318		
MAPLE SHOPPING CENTRES LTD.	4318		
MISE EN VALEUR ENVIRONNEMENTALE DE LEMIEUX INC.	4318		
OANH NGUYEN INC.	4318		
PLACE BORD DE L'EAU INC.	4318		
RASCOLAB INC.	4318		
R. BOURBONNIÈRE LTÉE	4318		
RELAIS NORD DES ÎLES INC.	4319		
RESTAURANT CAFÉ DU PARC CHAMPIGNY INC.	4319		
SABLIÈRE DU CAP (1987) INC.	4319		
SALBEC INC.	4319		
SENELCO INC.	4319		
SOCIÉTÉ DE GESTION EMGEE INC.	4319		
SPORTS 2000 MÉGANTIC INC.	4319		
TRANSPORT ANDRÉ BOUCHER INC.	4319		

CARREFOUR L'ACADIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4322
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6900, AVENUE PAPINEAU À MONTRÉAL	4322
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LIGHTNING FORCE I	4322
LE 1100 CRÉMAZIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4322
LE 2535 LAURIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4322
LIGHTNING FORCE I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4322
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2 RUE AESOP	4322
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHÂTEAUNEUF	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE BROUAGE	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE CENTRE- VILLE D'AMOS (1987)	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FONDS DE FILMS VI, 1988	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GALILÉE	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS ST-JEAN	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CHAMBORD JEANNE-MANCE	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMONT	4323
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE «1370 FRANÇOIS-PAQUIN SOCIÉTÉ EN COMMANDITE»	4322
TURNING SIXTEEN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4322

DISSOLUTION

CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO. 7 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4324
FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 1	4325
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO. 7	4324
METROPOLITAN TRUCK CENTER COMPANY LIMITED	4324
ONIBABA (1989) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4325
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE MÉTROPOLITAIN DU CAMION	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XI	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XII	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER 1412 BROADWAY	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER BROWARD BOULEVARD	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER HICKORY	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER LIVONIA	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER NEW BROWARD	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER NEW GLADES	4324
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER PARK SQUARE	4325

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PROPRIÉTÉS UPPER CLARIDGE	4325
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MIMISKA 1990	4325
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PRO-OR 1990	4325
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPHINX 1990	4325
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO. 1	4325
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1989) ONIBABA UPPER 1412 BROADWAY ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4324
UPPER BROWARD BOULEVARD ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4324
UPPER CLARIDGE PROPERTIES AND COMPANY, LIMITED	4325
UPPER HICKORY ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4324
UPPER LIVONIA ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4324
UPPER NEW BROWARD ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4324
UPPER NEW GLADES ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4324
UPPER PARK SQUARE ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4325

FORMATION

BECANCOUR COGENERATION PROJET AND COMPANY, LIMITED	4326
ISA FILM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4326
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPERTS- CONSEILS TÉLÉGLOBE	4325
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FIFTH DYNASTY	4325
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOURTH DYNASTY	4325
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE THIRD DYNASTY	4326
LE GROUPE NANTEL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326
ONE STEWART AND COMPANY, LIMITED	4327
PEMP 191 ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	4326
PEMP 1991, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326
SIREQ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE B.Q.R. AUTO	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU DOMAINE DE LA RIVIÈRE	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.B.L. II	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.B.L. III	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FONDS D'INVESTISSEMENT EN ENVIRONNEMENT ENVIROCAPITAL	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOURNIER ROSSIGNOL	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE SOLIM	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ISA FILM	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET DE PRODUCTON COMBINÉE DE BÉCANCOUR	4326
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPHINX 1991 NO. 3	4327
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALVEST 1991	4327

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UN RUE STEWART	4327	THE MANSIONS ON GRACE BAY «II» AND COMPANY LIMITED	4328
TALVEST AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP 1991	4327	THE MANSIONS ON GRACE BAY «III» AND COMPANY LIMITED	4328
THIRD DYNASTY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4326	THE MANSIONS ON GRACE BAY «IV» AND COMPANY LIMITED	4329
REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ		THE MANSIONS ON GRACE BAY «V» AND COMPANY LIMITED	4329
AVOIR SEIZE AND SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	TURNING SIXTEEN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4327
BLUE RANGE LIMITED PARTNERSHIP	4328	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
CINAR FILMS XIV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4327	ASSURANCES — LOI SUR LES	
CINAR FILMS XVII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4327	ALLSTATE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (ALLSTATE INSURANCE COMPANY)	4329
FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO 3	4327	COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIME ET INCENDIE MITSUI, LTÉE (<i>Modification de permis</i>)	4329
FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO 4	4328	HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES (<i>Modification de permis</i>)	4330
LES FILMS CINAR XIV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PRIMERICA DU CANADA (<i>Délivrance de permis</i>)	4330
LES FILMS CINAR XVII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	LA SUISSE COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES GÉNÉRALES (<i>Modification de permis</i>)	4330
LIGHTNING FORCE 1 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4328	MITSUMI MARINE AND FIRE INSURANCE COMPANY, LIMITED (<i>Modification de permis</i>)	4330
SFI (1991) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 4	4328	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2 RUE AESOP	4327	AFFAIRES MUNICIPALES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 360-420 NOTRE-DAME	4327	MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL (<i>Changement de nom</i>)	4330
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6900, AVENUE PAPINEAU À MONTRÉAL	4328	MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS (<i>Changement de nom</i>)	4331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUE RANGE	4328	VILLE DE LONGUEUIL (<i>Annexion</i>)	4331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XI	4328	VILLE DE LONGUEUIL (<i>Annexion</i>)	4332
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XII	4328	VILLE DE SAINT-HUBERT (<i>Annexion</i>)	4331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XIV	4328	VILLE DE SAINT-HUBERT (<i>Annexion</i>)	4332
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE BROUAGE	4328	OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE MÉSY	4328	ANDRÉ MALO, PSYCHOLOGUE (<i>Radiation permanente</i>)	4333
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GALILÉE	4328	RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	4328	REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY II	4328	VENTES PAR SHÉRIFF	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY III	4328	ABITIBI	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY «IV»	4329	LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC. c. CHARBONNEAU ET AL.	4334
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY «V»	4329		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LIGHTNING FORCE I	4328		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR	4329		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONT-PARNASSE	4329		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RENAISSANCE	4329		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMONT	4329		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPÉCIAL «B»	4329		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 3	4327		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 4	4328		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1991) SFI NO. 4	4328		

BEDFORD

BANQUE DE MONTRÉAL c. BRUNELLE <i>ET AL.</i>	4335
LA FINANCIÈRE PRÊTS ÉPARGNE INC. c. FRANJEAN INC. <i>ET AL.</i>	4336
LES PRODUITS DE BÉTON SUPREME INC. c. LEPAGE	4337

FRONTENAC

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC. c. VACHON	4338
LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC. c. VACHON	4338
LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC. c. VACHON	4339

JOLIETTE

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JEAN-DE-MATHA c. RICHARD	4339
COMPAGNIE DE FIDUCIE HOUSEHOLD c. BURNETT	4340
GÉNÉREUX c. BRUNET	4343
LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST c. FORTIN <i>ET AL.</i>	4343
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE c. GAGNÉ	4341
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE c. LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC	4342
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE c. OTTAVIO	4341
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE c. SIMARD	4341
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON c. DU BOIS <i>ET AL.</i>	4342
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON c. LESAGE	4342
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON c. RAINVILLE	4340
PAROISSE DE SAINT-ZÉNON c. RONDEAU	4341

LONGUEUIL

MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC c. GESTION IMMOBILIÈRE DION ET LEBEAU INC. <i>ET AL.</i>	4343
--	------

ROBERVAL

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN c. HOTEL DU JARDIN	4344
--	------

SAINT-FRANÇOIS

LA NEIGE YORK INC. c. 162461 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	4344
--	------

TERREBONNE

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. LES CONSTRUCTIONS LIPPE INC. <i>ET AL.</i>	4348
BENEFICIAL CANADA INC. c. VENNE CORDONNIER	4349
LES PÉTROLES BELISLE & BELISLE INC. c. LABONTÉ	4349
VILLE DE BLAINVILLE c. 161913 CANADA INC.	4349

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS	4350
VILLE DE BÉCANCOUR	4351
VILLE DE MALARTIC	4351
VILLE DE MONTMAGNY	4351
VILLE DE MONTRÉAL-EST	4351
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN	4351
VILLE DE VAL-D'OR	4351
VILLE DE VERDUN	4351

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité d'Albanel

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} février 1992, le délai prescrit à la municipalité d'Albanel pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 6 novembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

3222

Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 avril 1992, le délai prescrit à la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 6 novembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

3222

Municipalité de Saint-Méthode

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 avril 1992, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Méthode pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 4 novembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

3222

Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 avril 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Thomas-Didyme d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 6 novembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

3222

Ville de Lachine

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 mai 1992, le délai pour permettre à la ville de Lachine d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la Communauté urbaine de Montréal.

Québec, le 6 novembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

3222

Ville de Roberval

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 janvier 1992, pour permettre à la ville de Roberval d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 6 novembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

3222

Ville de Saint-Félicien

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 20 janvier 1992, pour permettre à la ville de Saint-Félicien d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 4 novembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

3222

Avis divers

Coopérants-Vie Inc.

Formation d'une compagnie d'assurance

Avis est, par les présentes, donné que les personnes dont les noms suivent ont l'intention de soumettre à l'inspecteur général des institutions financières une requête afin d'être constituées en corporation, en vertu de la Loi sur les assurances.

Raison sociale de la compagnie: « Coopérants-Vie Inc. »

Requérants:

Nom	Adresse	Profession
Beaudin, Michel	2455, Sainte-Cunégonde, local 300, Montréal, QC, H3J 2V3	Avocat
Châtillon, Pierre-Yves	117, du Béarn, Saint-Lambert, QC, J4S 1K6	Avocat
Fortier, Jean-Marc	6100, chemin Deacon, local 14M, Montréal, QC, H3S 2P3	Avocat
Hamel, Robert	937, chemin Rockland, Outremont, QC, H2V 3A3	Avocat
Lord, Guy	318, côte Saint-Antoine, Westmount, QC, H3Y 2J4	Administrateur
Racicot, Marcel	80, Berlioz Rive, local 404, Île-des-Soeurs, QC, H3E 1L9	Avocat
Rocheffort, Marc	467, avenue Kindersley, Mont-Royal, QC, H3R 1S1	Avocat

Catégories d'assurance envisagées:

l'assurance de personnes, incluant notamment:

- l'assurance sur la vie;
- l'assurance contre la maladie ou les accidents.

Le siège social de la compagnie sera à Montréal.

Le capital-actions envisagé est de 1 000 000 \$, divisé en 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 \$ chacune; l'excédent d'apport prévu est de 2 000 000 \$.

Québec, le 12 novembre 1991

76399-47-4

Le secrétaire,
GEORGES SMITH

Province de Québec
Rachat d'obligations

Avis de remboursement aux détenteurs des obligations de la province de Québec (Canada), 63 000 000,00 \$ CAN. 13,75 % échéant le 22 décembre 1995, Série FZ.

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et conditions régissant les obligations, la province de Québec procédera au remboursement le 22 décembre 1991 de 20 % (12 600 000,00 \$ CAN) de la valeur nominale globale des « obligations 1995 » émises initialement de la Série FZ (datée du 22 décembre 1980) 13,75 % échéant le 22 décembre 1995 plus intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat.

Les numéros des titres ainsi rachetés, en totalité ou en partie, par voie de tirage au sort sont les suivants:

Les obligations entièrement nominatives portant les numéros:

FZEN-048 FZEN-077 FZEN-169 FZEN-170 FZEN-186 FZEN-187 FZEN-280 FZEN-293 FZEN-430 FZEN-473 FZEN-690 FZEN-698

Les obligations au porteur en dénominations de 1 000,00 \$ portant les numéros:
FZM-070 FZM-317 FZM-324

L'obligation au porteur en dénomination de 5 000,00 \$ portant le numéro:
FZVM-084

L'obligation au porteur en dénomination de 100 000,00 \$ portant le numéro:
FZCM-090

Sur remise le 22 décembre 1991 ou après cette date des obligations accompagnées des coupons non échus à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la province remboursera les montants indiqués ci-haut.

Advenant qu'une obligation entièrement nominative ait été appelée au remboursement en partie seulement, son détenteur aura le droit de recevoir, sans frais, une ou plusieurs « obligations 1995 », en toutes forme et coupure autorisées, d'une valeur nominale globale égale à la partie de cette obligation non appelée au remboursement.

Toute obligation (ou toute partie de celle-ci) ainsi appelée au remboursement cessera de porter intérêt et sera présumée ne plus être en circulation à compter du 22 décembre 1991 et le capital de ces obligations (ou de la partie ainsi appelée au

remboursement) deviendra payable à cette date sur présentation et remise de ces obligations accompagnées, le cas échéant, des coupons non échus s'y rapportant.

Québec, le 23 novembre 1991

3233

Gouvernement du Québec,
Ministère des Finances

Province de Québec

Rachat d'obligations

Avis de remboursement aux détenteurs des obligations de la province de Québec (Canada), 62 000 000,00 \$ CAN. 13,75 % échéant le 22 décembre 1995 Série GB

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et conditions régissant les obligations, la province de Québec procédera au remboursement le 22 décembre 1991 de 20 % (12 400 000,00 \$ CAN) de la valeur nominale globale des « obligations 1995 » émises initialement de la Série GB (datée du 22 décembre 1980) 13,75 % échéant le 22 décembre 1995 plus intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat.

Le numéro du titre ainsi racheté, en totalité ou en partie, par voie de tirage au sort est le suivant:

L'obligation entièrement nominative portant le numéro:

GBEN-033

Sur remise le 22 décembre 1991 ou après cette date de l'obligation à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la province remboursera le montant indiqué ci-haut.

Advenant qu'une obligation entièrement nominative ait été appelée au remboursement en partie seulement, son détenteur aura le droit de recevoir, sans frais, une ou plusieurs « obligations 1995 », en toutes forme et coupure autorisées, d'une valeur nominale globale égale à la partie de cette obligation non appelée au remboursement.

Toute obligation (ou toute partie de celle-ci) ainsi appelée au remboursement cessera de porter intérêt et sera présumée ne plus être en circulation à compter du 22 décembre 1991 et le capital de cette obligation (ou de la partie ainsi appelée au remboursement) deviendra payable à cette date sur présentation et remise de cette obligation.

Québec, le 23 novembre 1991

3233

Gouvernement du Québec,
Ministère des Finances

Province de Québec

Rachat d'obligations

Avis de remboursement aux détenteurs des obligations de la province de Québec (Canada), 82 000 000,00 \$ CAN. 13,75 % échéant le 22 décembre 1995 Série GD

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et conditions régissant les obligations, la province de Québec procédera au remboursement le 22 décembre 1991 de 20 % (16 400 000,00 \$ CAN) de la valeur nominale globale des « obligations 1995 » émises initialement de la Série GD (datée du 24 février 1981) 13,75 % échéant le 22 décembre 1995 plus intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat.

Les numéros des titres ainsi rachetés, en totalité ou en partie, par voie de tirage au sort sont les suivants:

Les obligations entièrement nominatives portant les numéros:

GDEN-054 GDEN-055 GDEN-059 GDEN-076 GDEN-128
GDEN-129 GDEN-147 GDEN-149 GDEN-185 GDEN-351
GDEN-426 GDEN-841

Sur remise le 22 décembre 1991 ou après cette date des obligations à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la province remboursera les montants indiqués ci-haut.

Advenant qu'une obligation entièrement nominative ait été appelée au remboursement en partie seulement, son détenteur aura le droit de recevoir, sans frais, une ou plusieurs « obligations 1995 », en toutes forme et coupure autorisées, d'une valeur nominale globale égale à la partie de cette obligation non appelée au remboursement.

Toute obligation (ou toute partie de celle-ci) ainsi appelée au remboursement cessera de porter intérêt et sera présumée ne plus être en circulation à compter du 22 décembre 1991 et le capital de ces obligations (ou de la partie ainsi appelée au remboursement) deviendra payable à cette date sur présentation et remise de ces obligations.

Québec, le 23 novembre 1991

3233

Gouvernement du Québec,
Ministère des Finances

Province de Québec

Rachat d'obligations

Avis de remboursement aux détenteurs des obligations de la province de Québec (Canada), 93 000 000,00 \$ CAN. 13,75 % échéant le 22 décembre 1995 Série GG

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et conditions régissant les obligations, la province de Québec procédera au remboursement le 22 décembre 1991 de 20 % (18 600 000,00 \$ CAN) de la valeur nominale globale des « obligations 1995 » émises initialement de la Série GG (datée du 24 février 1981) 13,75 % échéant le 22 décembre 1995 plus intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat.

Le numéro du titre ainsi racheté, en totalité ou en partie, par voie de tirage au sort est le suivant:

L'obligation entièrement nominative portant le numéro:

GGEN-045

Sur remise le 22 décembre 1991 ou après cette date de l'obligation à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la province remboursera le montant indiqué ci-haut.

Advenant qu'une obligation entièrement nominative ait été appelée au remboursement en partie seulement, son détenteur aura le droit de recevoir, sans frais, une ou plusieurs « obligations 1995 », en toutes forme et coupure autorisées, d'une valeur nominale globale égale à la partie de cette obligation non appelée au remboursement.

Toute obligation (ou toute partie de celle-ci) ainsi appelée au remboursement cessera de porter intérêt et sera présumée ne plus être en circulation à compter du 22 décembre 1991 et le capital de cette obligation (ou de la partie ainsi appelée au remboursement) deviendra payable à cette date sur présentation et remise de cette obligation.

Québec, le 23 novembre 1991

3233

Gouvernement du Québec,
Ministère des Finances

Succession Émile Gagné

Prenez avis que Guyane Moisan en sa qualité de tutrice à Keven Gagné, mineur, a accepté la succession de Émile Gagné, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Pierre Rheault, notaire, 108, côte du Passage, Lévis, QC, G6V 5S9, le 29 octobre 1991 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, le 4 novembre 1991, sous le numéro 165322.

Lévis, le 11 novembre 1991

76395

Le procureur,
PIERRE RHEAULT, notaire

Succession Gilles Morin

Avis est, par les présentes, donné que Micheline Boivin, ménagère, domiciliée à Gatineau, QC, 2, Brome, en sa qualité de tutrice de Marc-André Morin, enfant mineur, légataire universel de son père, feu Gilles Morin, en son vivant, domicilié à Gatineau, QC, 63, Lausanne, décédé le 6 juin 1991, sans laisser de testament, a été autorisée, pour et au nom de l'enfant mineur, d'accepter ladite succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un jugement rendu par le protonotaire du district judiciaire de Hull, le 30 août 1991 dossier no 550-14-000275-912, selon les termes des articles 660 et suivants du Code civil.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Sylvie Arsenault, notaire et peut être consulté à ses bureaux au 500, boulevard Gréber, local 300, Gatineau, QC, J8T 7W3, tél.: 561-2224.

Après deux mois du présent avis, Micheline Boivin paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Gatineau, le 7 novembre 1991

76432

Le procureur,
SYLVIE ARSENAULT, notaire

Succession Pierre Dionne

Avis est, par les présentes, donné que Anne Marie Pelletier, Jean Guy Dionne, Claire Dionne, Gaston Dionne, Benoit Dionne, René Dionne, Claude Dionne, Christine Dionne et Nathalie Dionne ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Pierre Dionne, décédé le 12 juin 1991, suivant acte signé à Sherbrooke le 16 juillet 1991 devant le notaire Diane Canuel, pratiquant au 13, Murray, Sherbrooke, QC, et enregistré à Montréal sous le numéro 4414199.

Un inventaire a été fait le 19 septembre 1991 par Diane Canuel, notaire, par acte portant le numéro 3804 de ses minutes. Ledit inventaire peut être consulté au 13, Murray, Sherbrooke.

Après 2 mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 5 novembre 1991

76328

Le procureur,
DIANE CANUEL, notaire

Université de Montréal

Modifications aux statuts

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, c. 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

En remplaçant le dernier alinéa de l'article 26.03 (Disposition transitoire) par l'alinéa suivant:

« Les dispositions antérieures des statuts continuent de s'appliquer aux vice-recteurs présentement en fonction sauf si ces derniers désirent se prévaloir des présentes dispositions des statuts ».

76329

Le procureur de l'Université de Montréal,
GABRIEL LANGIS

Ville de Baie d'Urfé

1. L'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit ce qui suit:

« Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

(1) Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

(2) Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

(3) L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

(4) Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes (1) et (2) ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

2. La ruelle ci-après décrite est située sur le territoire de la ville de Baie d'Urfé;

3. Ladite ruelle apparaît sur un plan et une description technique préparés par Pierre Alarie, a.-g., le 17 septembre 1990, étant le plan P11974, minute 39372, lesquels ont été faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre.

4. La description sommaire de telle ruelle est la suivante:

« Une lisière de terrain de onze pieds et cinq dixièmes (11,5 pi) de largeur, étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent cinq (305-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montréal.

Bornée vers le nord par la rue Lakeshore (montrée à l'original), vers l'est par le lot 305-2, vers le sud par le lac Saint-Louis et vers l'ouest par une partie du lot 305.

Mesurant, selon le cadastre, onze pieds et cinq dixièmes (11,5 pi) dans ses lignes nord et sud et cent soixante-dix pieds (170 pi) dans ses lignes est et ouest.

Contenant une superficie cadastrale de mil neuf cent cinquante-cinq pieds carrés (1 955 pi²) mesures anglaises. »

5. Le 12 mars 1991, le Conseil de la ville de Baie d'Urfé a approuvé lesdits plan et description technique de ladite ruelle par sa résolution numéro 1991-03-42 afin que ladite ville de Baie d'Urfé puisse se prévaloir des dispositions dudit article 422 de la Loi sur les cités et villes.

6. Le 21 juin 1991, ladite ville de Baie d'Urfé enregistrait un avis au registraire faisant état de ce qui précède, ledit avis ayant été enregistré à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4402782.

Baie d'Urfé, le 31 juillet 1991

Le greffier,
JEAN-MARC RACINE

74310-33-2

Ville de Chicoutimi

Article 422 de la Loi des cités et villes.

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent la propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux (2) fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes (S.R., 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8).

La description sommaire des rues ou ruelles concernées est la suivante:

10-B-1-286 Rg I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

Je, Yvon-Robert Brisson, greffier adjoint, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi des cités et villes ont été accomplies.

Chicoutimi, le 17 août 1991

Le greffier adjoint,
YVON-ROBERT BRISSON

2929-33-2

Ville de Jonquière Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations faisant partie d'une émission de 1 447 000 \$ de l'ex-cité de Jonquière (maintenant ville de Jonquière) datée du 15 décembre 1973 et venant à échéance le 15 décembre 1993, pour les fins des règlements 782, 789, 792, 798, 803, 816, 817 et 818.

Avis public est, par la présente, donné que la ville de Jonquière a l'intention de racheter et rachètera le 15 décembre 1991, après

tirage au sort conformément aux dispositions de l'émission précitée, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus les intérêts courus à la date de rachat, savoir:

No des obligations	Montant	No des obligations	Montant
A 023	25 000 \$	M 566	1 000 \$
A 024	25 000	M 583	1 000
M 413	1 000	M 584	1 000
M 416	1 000	M 585	1 000
M 417	1 000	M 586	1 000
M 418	1 000	M 598	1 000
M 419	1 000	M 610	1 000
M 420	1 000	M 611	1 000
M 423	1 000	M 612	1 000
M 430	1 000	M 624	1 000
M 431	1 000	M 625	1 000
M 443	1 000	M 628	1 000
M 446	1 000	M 630	1 000
M 449	1 000	M 631	1 000
M 452	1 000	M 634	1 000
M 458	1 000	M 638	1 000
M 459	1 000	M 641	1 000
M 460	1 000	M 642	1 000
M 461	1 000	M 643	1 000
M 462	1 000	M 665	1 000
M 470	1 000	M 668	1 000
M 471	1 000	M 674	1 000
M 472	1 000	M 685	1 000
M 473	1 000	M 686	1 000
M 474	1 000	M 691	1 000
M 479	1 000	M 693	1 000
M 481	1 000	M 694	1 000
M 490	1 000	M 695	1 000
M 491	1 000	M 696	1 000
M 514	1 000	M 701	1 000
M 529	1 000	M 702	1 000
M 535	1 000	M 703	1 000
M 536	1 000	M 711	1 000
M 537	1 000	M 712	1 000
M 564	1 000		
TOTAL:		<u>117 000 \$</u>	

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées dans toute succursale de la province de Québec et au bureau principal à Toronto de la Banque Nationale du Canada.

Avis public est également donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement rappelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 décembre 1991.

Jonquière, le 11 novembre 1991 1991

76429

Le greffier,
PIERRE BRASSARD

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Adam Emmanuel Cenitagoya

Prenez avis que Adam Emmanuel Cenitagoya, domicilié au 1038, Verchères, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Adam Lacomme.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Longueuil, le 1^{er} novembre 1991

Le procureur du requérant,
NICOLE PARADIS, *avocate*

76332-47-2

Bang Seang Cheng

Prenez avis que Bang Seang Cheng, domicilié au 1575, rue Crevier, appartement 4, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andy Cheng.

Saint-Laurent, le 9 octobre 1991

Les procureurs du requérant,
DESCÔTEAUX, JARRY, HÉBERT, *avocats*

76316-47-2

Beny Glaser

Prenez avis que Beny Glaser, domicilié au 60, Sheraton Drive, appartement 12, Montréal-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bernard Benjamin Glaser.

Montréal-Ouest, le 4 novembre 1991

Le requérant,
BENY GLASER

76236-46-2

Doris Grondin

Prenez avis que Doris Grondin, domiciliée au 1075, rue Mistral, appartement 25, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Doris Vallières.

Montréal, le 1^{er} novembre 1991

Le procureur de la requérante,
GÉRARD SOUMEILLANT, *avocat*

76317-47-2

George Georgakis Theodoratos

Prenez avis que George Georgakis Theodoratos, domicilié au 454, avenue Wolseley Nord, Montréal-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de George Theodore.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal-Ouest, le 23 octobre 1991

76202-46-2

Le procureur du requérant,
ARON WOHL

Irmand Gilbert

Prenez avis que Irmand Gilbert, domicilié au 1010, route rurale no 1, Sainte-Germaine-Boulé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Armand Gilbert.

La Sarre, le 28 octobre 1991

76200-46-2

Le procureur du requérant,
GUY BOURGET, notaire

Jean Patrick Saint-Denis

Prenez avis que Jean Patrick Saint-Denis, domicilié au 195, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Patrick Lanctot.

Laval, le 29 octobre 1991

76195-46-2

Le procureur du requérant,
DIANE SPERANO, notaire

Joan Beaubien

Prenez avis que Joan Beaubien, domiciliée au 333, Jean-Talon Ouest, appartement 109, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joan Rossy.

Montréal, le 21 octobre 1991

76196-46-2

Les procureurs de la requérante,
CERINI, SALMON & REYNOLDS

Joseph Léonidas Guy Caron

Prenez avis que Joseph Léonidas Guy Caron, domicilié au 1, rue Botrel, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Léonidas Jean-Guy Caron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Lévis, le 13 novembre 1991

76398-47-2

Le requérant,
JOSEPH LÉONIDAS GUY CARON

Léonard Faucher

Prenez avis que Léonard Faucher, domicilié au 1859, rue Marmier, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léodore Faucher.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Longueuil, le 4 novembre 1991

76330-47-2

Le requérant,
LÉONARD FAUCHER

Lorraine Kulow

Prenez avis que Lorraine Kulow, domiciliée au 634, chemin de Chambly, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michelle Poirier.

Montréal, le 1^{er} novembre 1991

76233-46-2

La requérante,
LORRAINE KULOW

Lucien Carrière

Prenez avis que Lucien Carrière, domicilié au 1, rue Bourgeois, Saint-André-Avellin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jules Carrière.

Buckingham, le 30 octobre 1991

76234-46-2

Le procureur du requérant,
SYLVIE DESCOEURS, avocate

Lyne Biron

Prenez avis que Lyne Biron, domiciliée au 515, boulevard Ibeville, appartement 6, Repentigny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lyne Thibault.

Ce changement affectera aussi Jade Marie Mélissa Biron-Gerbert.

Le Gardeur, le 27 août 1991

76201-46-2

Le procureur de la requérante,
CLAUDE DUCHARME, avocat

Lyonel Torchon

Prenez avis que Lyonel Torchon, domicilié au 2846, Truteau, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lyonel Guillaume.

Aucune autre personne ne verra son nom changé.

Longueuil, le 30 octobre 1991

76310-46-2

Les procureurs du requérant,
LAFONTAINE, PARADIS, LESSARD

Marie Colette Lorraine Elaine Reid

Prenez avis que Marie Colette Lorraine Elaine Reid, domiciliée au 2130A, avenue de Mont Vert, Val-David, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Reid.

Montréal, le 30 octobre 1991

76331-47-2

Le procureur de la requérante,
DEMETRIUS MANOLAKOS,

Marie-Léonie-Claudette Linda Gendron

Prenez avis que Marie-Léonie-Claudette Linda Gendron, domiciliée au 670, rue Maisonneuve, Repentigny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Léonie Claudette Linda Langlois.

Montréal, le 25 octobre 1991

76235-46-2

Le procureur de la requérante,
JEAN DOWNS, *avocat*

Marie Pierre Anne Paradis

Prenez avis que Marie Pierre Anne Paradis, domiciliée au 725, rue Turcotte, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pierrette Paradis.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Sherbrooke, le 4 novembre 1991

76315-47-2

Le procureur de la requérante,
RICHARD BOURQUE, *avocat*

Marie-Thérèse Villeneuve

Prenez avis que Marie-Thérèse Villeneuve, domiciliée au 285, montée Saint-Claude, Saint-Philippe-de-La Prairie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Thérèse, Juliette Villeneuve.

Saint-Philippe-de-La-Prairie, le 8 novembre 1991

76397-47-2

La requérante,
MARIE-THÉRÈSE VILLENEUVE

Richard Fortier

Prenez avis que Richard Fortier, domicilié au 796, 9^e Avenue, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Carmoni.

Lachine, le 4 novembre 1991

76294-46-2

Le requérant,
RICHARD FORTIER

Richard Pépin-Rioux et Audrey Pépin-Rioux

Prenez avis que Richard Pépin-Rioux et Audrey Pépin-Rioux, domiciliés au 75, avenue Elm, appartement 10, Beaconsfield, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur noms en ceux de Richard Jr. Léonard Pépin-Mitchell et Marie Carole Audrey Pépin-Mitchell.

Montréal, le 31 octobre 1991

76272-46-2

Les procureurs des requérants,
BÉLANGER, SAUVÉ

Suzanne Bruneau

Prenez avis que Suzanne Bruneau, domiciliée au 712, Terrasse Quesnel, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Saida Ilymaan Ibrahim.

Montréal, le 1^{er} novembre 1991

76377-47-2

Les procureurs de la requérante,
FERLAND, OUELLET & PROULX

Tanya Carol Di Girolamo

Prenez avis que Tanya Carol Di Girolamo, domiciliée au 10605, boulevard Saint-Michel, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tanya Carol Jerome.

Montréal, le 18 octobre 1991

76318-47-2

Le procureur de la requérante,
RAPHAEL ESPOSITO, *notaire*

Ugo Alix

Prenez avis que Ugo Alix, domicilié au 291, rang Séraphine, L'Ange-Gardien, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son

nom en celui de Ugo Tanguay.

Seul Ugo Alix sera affecté par le changement de nom.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 29 octobre 1991

Le procureur du requérant,
BERNARD L. TANGUAY, notaire

76273-46-2

Vicki Lussier

Prenez avis que Vicki Lussier, domiciliée au 3632, de l'Église, Chertsey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rachel Lussier.

Joliette, le 5 novembre 1991

Les procureurs de la requérante,
DUPONT, LANDREVILLE & ASSOCIÉS

76378-47-2

Victoria Volant dit Valin

Prenez avis que Victoria Volant dit Valin, domiciliée au 1020, rue Saint-Jean, Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Victoria Valin.

Roberval, le 30 octobre 1991

Le procureur de la requérante,
JEAN-PIERRE LEVESQUE, avocat

76203-46-2

Zohrab Jimmy Vilbousian

Prenez avis que Zohrab Jimmy Vilbousian, domicilié au 4611, Notre-Dame, Chomedey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Garbis Jimmy Philipossian.

Laval, le 7 novembre 1991

Le requérant,
ZOHRAH JIMMY VILBOUSIAN

76386-47-2

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-2152 2867-2152 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Laval
2867-2178 2867-2178 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-2343 2867-2343 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-2376 2867-2376 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Longueuil
2867-2996 2867-2996 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Montréal
2867-3440 2867-3440 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3457 2867-3457 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3465 2867-3465 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Terrebonne
2867-3473 2867-3473 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3481 2867-3481 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Drummond
2867-3499 2867-3499 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Longueuil
2867-3507 2867-3507 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3515 2867-3515 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Laval
2867-3523 2867-3523 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3531 2867-3531 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3549 2867-3549 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Laval
2867-3556 2867-3556 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Joliette
2867-3564 2867-3564 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3572 2867-3572 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-3580 2867-3580 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Montréal
2867-3598 2867-3598 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Montréal
2867-3606 2867-3606 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Montréal
2867-3655 2867-3655 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Montréal
2867-3804 2867-3804 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Joliette
2867-3812 2867-3812 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Montréal
2867-3820 2867-3820 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Abitibi
2867-3838 2867-3838 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Longueuil
2867-3846 2867-3846 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Beauharnois
2867-3853 2867-3853 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Labelle
2867-3861 2867-3861 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Terrebonne
2867-3879 2867-3879 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Bedford
2867-3887 2867-3887 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Terrebonne
2867-3895 2867-3895 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Beauharnois
2867-3903 2867-3903 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Longueuil
2867-3911 2867-3911 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Montréal
2867-3929 2867-3929 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Longueuil
2867-3937 2867-3937 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-3945 2867-3945 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-3952 2867-3952 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-3960 2867-3960 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Montréal
2867-3978 2867-3978 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Richelieu
2867-3986 2867-3986 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-3994 2867-3994 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Laval
2867-4109 2867-4109 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Iberville
2867-4117 2867-4117 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Montréal
2867-4141 2867-4141 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Montréal
2867-4166 2867-4166 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Mingan
2867-4174 2867-4174 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Mingan
2867-4190 2867-4190 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Longueuil
2867-4216 2867-4216 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Terrebonne
2867-4307 2867-4307 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-4315 2867-4315 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-4323 2867-4323 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-4331 2867-4331 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Beauharnois
2867-4349 2867-4349 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Beauharnois
2867-4356 2867-4356 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-4364 2867-4364 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-4380 2867-4380 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-4414 2867-4414 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Longueuil
2867-4430 2867-4430 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Montréal
2867-4463 2867-4463 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Trois-Rivières
2867-4471 2867-4471 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Joliette
2867-4489 2867-4489 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-4505 2867-4505 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Longueuil
2867-4539 2867-4539 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-4570 2867-4570 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Rimouski
2867-4588 2867-4588 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-4596 2867-4596 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-4620 2867-4620 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Montréal
2867-4638 2867-4638 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Labelle
2867-4943 2867-4943 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Laval
2867-4950 2867-4950 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Trois-rivières
2867-4984 2867-4984 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Joliette
2867-5072 2867-5072 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-5114 2867-5114 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-5122 2867-5122 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Longueuil
2867-5130 2867-5130 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-5148 2867-5148 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Montréal
2867-5155 2867-5155 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-5163 2867-5163 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-5171 2867-5171 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-5189 2867-5189 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-5197 2867-5197 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-5205 2867-5205 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Terrebonne
2867-5213 2867-5213 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montréal
2867-5221 2867-5221 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-5239 2867-5239 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Terrebonne
2867-5247 2867-5247 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-5254 2867-5254 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5262 2867-5262 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5270 2867-5270 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5288 2867-5288 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5296 2867-5296 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Chicoutimi
2867-5320 2867-5320 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Joliette
2867-5338 2867-5338 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Saint-François
2867-5346 2867-5346 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2867-5353 2867-5353 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Joliette
2867-5502 2867-5502 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Laval
2867-5510 2867-5510 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-5544 2867-5544 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Saint-François
2867-5551 2867-5551 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5577 2867-5577 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-5593 2867-5593 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Terrebonne
2867-5767 2867-5767 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Joliette
2867-5775 2867-5775 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Hull
2867-5809 2867-5809 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-6104 2867-6104 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Joliette
2867-6112 2867-6112 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-6120 2867-6120 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-6138 2867-6138 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Joliette
2867-6187 2867-6187 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-0718 2868-0718 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Québec
2868-0726 2868-0726 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-0742 2868-0742 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Baie-Comeau
2868-0809 2868-0809 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-0833 2868-0833 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Beauce
2868-0858 2868-0858 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Trois-Rivières
2868-0866 2868-0866 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Québec
2868-0890 2868-0890 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-0965 2868-0965 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Trois-Rivières
2868-1500 2868-1500 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Hull
2868-1518 2868-1518 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Hull
2868-1575 2868-1575 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Gaspé
2868-1583 2868-1583 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Mingan
2868-1799 2868-1799 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Trois-Rivières
2868-1807 2868-1807 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Trois-Rivières
2868-1815 2868-1815 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Arthabaska
2868-1823 2868-1823 QUÉBEC INC.	1991 10 24	Arthabaska
2868-1831 2868-1831 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Arthabaska
2868-1849 2868-1849 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Arthabaska
2868-1856 2868-1856 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Arthabaska
2868-1864 2868-1864 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Arthabaska
2868-1872 2868-1872 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Arthabaska
2868-1880 2868-1880 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-1898 2868-1898 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Drummond
2868-1906 2868-1906 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Chicoutimi
2868-1914 2868-1914 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Abitibi
2868-1922 2868-1922 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Saint-François
2868-2334 2868-2334 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Alma
2868-2342 2868-2342 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Roberval
2868-2359 2868-2359 QUÉBEC INC.	1991 10 25	Saint-François
2868-2375 2868-2375 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Alma
2868-2391 2868-2391 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Longueuil
2868-2441 2868-2441 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-2466 2868-2466 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-2474 2868-2474 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-2870 2868-2870 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Québec
2868-2888 2868-2888 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Beauce
2868-2896 2868-2896 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Beauce
2868-2904 2868-2904 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-2920 2868-2920 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Drummond
2868-2938 2868-2938 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Drummond
2868-2946 2868-2946 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Montmagny
2868-2953 2868-2953 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Drummond
2868-2961 2868-2961 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Drummond
2868-2979 2868-2979 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Drummond
2868-2987 2868-2987 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-2995 2868-2995 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Abitibi
2868-3423 2868-3423 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Alma
2868-3431 2868-3431 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Alma
2868-3449 2868-3449 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Alma
2868-3456 2868-3456 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Alma
2868-3464 2868-3464 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Alma
2868-3472 2868-3472 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Alma
2868-4082 2868-4082 QUÉBEC INC.	1991 10 29	Québec
2868-4116 2868-4116 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Chicoutimi
2868-4124 2868-4124 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2868-4132 2868-4132 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2868-4140 2868-4140 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2868-4157 2868-4157 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2868-4173 2868-4173 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Québec
2868-4512 2868-4512 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Québec
2868-4520 2868-4520 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Québec
2868-4553 2868-4553 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Trois-Rivières
2868-4579 2868-4579 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Québec
2867-4422 ABC ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS INC.	1991 10 25	Beauharnois
2867-4018 AeSCLEPIOS TECHNOLOGIES ENDOSCOPIQUES R. & D. INC. AeSCLEPIOS ENDOSCOPIC TECHNOLOGIES R. & D. INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3754 LES AGENCES ANN-MAR INC.	1991 10 28	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-3126 LES AGENCES RICH-MAR LTÉE <i>RICH-MAR AGENCIES LTD.</i>	1991 10 30	Laval
2867-4455 AID'ENT 2000 INC.	1991 10 25	Saint-François
2867-4240 AMBITION 2000 INC.	1991 10 25	Joliette
2867-4521 AMÉNAGEMENT QUALITÉ-CONCEPT M.P. INC.	1991 10 28	Terrebonne
2868-2425 L'AMI DE LA CONSTRUCTION C.M. INC.	1991 10 28	Trois-Rivières
2867-5023 APIC SYSTÈMES INC. <i>APIC SYSTEMS INC.</i>	1991 10 29	Montréal
2867-3176 LES ASSURANCES JOANNE BRISSON-DUMOUCHEL INC.	1991 10 24	Beauharnois
2867-5601 LES ASSURANCES TSITAKIS INC. <i>TSITAKIS INSURANCE INC.</i>	1991 10 30	Montréal
2868-2839 AUBERGE LE MASKOUTAIN INC.	1991 10 25	Saint-Hyacinthe
2867-2194 AUTOS DES RUISSEAUX INC.	1991 10 24	Labelle
2868-1047 BERGERON DIESEL INC.	1991 11 05	Trois-Rivières
2867-4760 BERTÉGO INC.	1991 11 01	Montréal
2868-2862 BOUTIQUE DE GOLF BRUNO BÉRUBÉ INC.	1991 10 28	Kamouraksa
2868-0874 BOUTIQUE VARIÉTÉS SAINTE-CATHERINE-DE- LA-JACQUES-CARTIER INC.	1991 10 30	Québec
2867-4265 BOUTIQUE VERSE INC.	1991 10 25	Joliette
2867-5643 BROSSARD EXTRA INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-4042 BROUE SUR ROUES INC.	1991 10 25	Richelieu
2867-5361 CAMETEX (1991) INC.	1991 10 29	Québec
2867-6179 CARLOS & CHARLIE INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5387 CARMELO ET LINO TRANSPORTS INC.	1991 10 29	Montréal
2867-4786 CHANTIER DES OUTILS INC.	1991 10 30	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-2335 CHAPMAN ET YOU KHEANG & ASS. (CONSEILLER EN GESTION & ADMINISTRATION) INC.	1991 10 24	Montréal
2868-3100 LE CIRCUIT DE DERBY DE DÉMOLITION ST-CALIXTE INC.	1991 10 30	Joliette
2867-4695 CLAUDE BUSSIÈRE INC.	1991 10 28	Laval
2867-3622 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE CHEMIN CHAMBLY INC.	1991 10 24	Longueuil
2867-3150 LE CLUB DE PLACEMENTS CONSORTIUM 5 INC.	1991 10 23	Terrebonne
2867-4828 CLUB «VILLAGE» ST-SAUVEUR INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-2392 COFIMONCA INC.	1991 10 25	Montréal
2868-4595 CONCEPT ÉLECTRONIQUE INDUSTRIEL (C.E.I.) INC.	1991 10 31	Québec
2868-2912 CONCEPT NORKA INC.	1991 10 29	Chicoutimi
2867-4067 CONSEIL VERT INC.	1991 10 25	Montréal
2867-5676 CONSTRUCTION J.L.M. ROY INC.	1991 10 30	Laval
2867-4836 LES CONSTRUCTIONS BOUCHARD & CLOUTIER INC.	1991 10 30	Terrebonne
2867-3739 CONSTRUCTIONS CIBLEM INC.	1991 10 25	Montréal
2868-4546 LES CONSTRUCTIONS LEBOURG INC.	1991 10 30	Québec
2867-5395 LES CONSTRUCTIONS MILAC INC.	1991 10 29	Richelieu
2867-2111 LES CONSTRUCTIONS PINACLE INC.	1991 10 24	Bedford
2867-5619 LES CONSTRUCTIONS PLA-KO-GYPSE INC.	1991 10 30	Chicoutimi
2867-2160 LES CONSTRUCTIONS TREVEL INC.	1991 10 24	Joliette
2867-4653 CONSULTANT JACQUES LEMIEUX INC.	1991 10 28	Montréal
2867-4158 LES CONSULTANTS PROTEL INC.	1991 10 28	Montréal
2867-4406 CONSULTATION CASETECH INC.	1991 10 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-4968 CONTRÔLE SERVICAN INC.	1991 10 29	Montréal
2867-3341 COUTURE J.E.P. INC.	1991 10 24	Montréal
2868-2797 COUVRE PLANCHERS YVAN LESSARD INC.	1991 10 25	Québec
2867-3374 CYRICO MEUBLES INC.	1991 10 24	Joliette
2867-4083 DÉLICES SUR BÂTON DE DOLBEAU INC.	1991 10 28	Roberval
2868-0692 DÉPANNEUR DENIS MICHAUD INC.	1991 10 28	Québec
2867-5791 DES-MAR INSTALLATION INC.	1991 10 30	Joliette
2867-4208 DISTRIBUTION DENIS GIRARD INC.	1991 10 25	Longueuil
2868-0916 DISTRIBUTION SAMECO INC.	1991 10 30	Québec
2867-4679 LES DISTRIBUTIONS KATA INC.	1991 10 28	Montréal
2868-1625 LES DISTRIBUTIONS PIERRE TRAVERSY INC.	1991 10 29	Drummond
2867-2350 DISTRIBUTIONS R. SENEY LTÉE	1991 10 24	Laval
2867-4125 DOMAINE DU LAC M.G. INC.	1991 10 28	Iberville
2868-4561 ÉDITIONS UNIVERS INC.	1991 10 30	Québec
2867-4901 LES ENTREPRISES BEAULIEU & LAMBERT INC.	1991 10 28	Montréal
2867-3747 LES ENTREPRISES DANPLEX INC.	1991 10 28	Montréal
2867-4372 LES ENTREPRISES DE RODAGE D.G.M. INC.	1991 10 29	Joliette
2867-5650 LES ENTREPRISES DE SOUDURES BENDRA INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-5916 LES ENTREPRISES JADME INC.	1991 10 30	Québec
2867-4844 LES ENTREPRISES JEAN MARC CYR INC.	1991 10 29	Laval
2867-3267 ENTREPRISES RESH INC. RESH ENTERPRISES INC.	1991 10 24	Longueuil
2867-4711 LES ENTREPRISES RE-GI-DA-STE INC.	1991 10 28	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2867-5726 ENTRETIEN INDUSTRIEL PGM LTÉE	1991 10 29	Laval
2867-5379 EPS LES ÉQUIPEMENTS DE PROCÉDÉS SANITAIRES INC.	1991 10 29	Iberville
2867-3333 ÉQUIPE DE COURSE HAWORTH INC.	1991 10 24	Beauharnois
2867-5684 EXCAVATION VICK-DAN INC.	1991 10 30	Terrebonne
2868-4223 E. LAURENT CHOCOLATIER BELGE INC.	1991 10 30	Québec
2867-3168 FANTAISIES BOLAN INC.	1991 10 24	Longueuil
2868-4504 FERME AGRIFORMA INC.	1991 10 30	Frontenac
2868-0908 FERME BASIANNE INC.	1991 10 30	Québec
2868-0940 FERME LAJEANTE INC.	1991 10 31	Québec
2868-2508 FERME LOUISELLE TURGEON ET FILS INC.	1991 10 30	Beauce
2867-5635 LA FERME MI-MIK INC.	1991 11 01	Bedford
2867-5304 FÉRU CONSTRUCTION INC.	1991 10 29	Longueuil
2867-4513 LA FONDATION STARPEACE INC.	1991 10 28	Bedford
2867-3663 FRANCISCO MUSIQUE INC. <i>FRANCISCO MUSIC INC.</i>	1991 10 25	Montréal
2868-0924 FRIGINTER INC.	1991 10 31	Québec
2867-5585 FUSION MARKETING CANADA INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-4075 GARAGE JEAN ST-LAURENT INC.	1991 10 28	Montréal
2867-3671 GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE (MONTRÉAL-PARIS) INC.	1991 10 25	Montréal
2867-4992 GESTION A. TROTTIER INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-4497 GESTION A. & P. CHARTIER INC.	1991 10 28	Joliette
2867-3218 GESTION BERNIER ET BACHAND INC.	1991 10 24	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-5742 LES GESTION CLAUDE RONDEAU INC.	1991 10 30	Joliette
2867-4935 GESTION DE LIVRES G.N. INC.	1991 10 29	Joliette
2867-5700 GESTION E.K.M. INC. E.K.M. MANAGEMENT INC.	1991 10 30	Montréal
2868-2367 GESTION IMMOBILIÈRE GAÉTANE DELISLE INC.	1991 10 28	Québec
2867-4919 GESTION JACQUES ZAPPA INC.	1991 10 28	Longueuil
2868-2458 GESTION JEAN-FRANÇOIS BÉDARD INC.	1991 10 29	Québec
2868-2854 GESTION JEAN-GUY FONTAINE INC.	1991 10 28	Québec
2867-5031 GESTION JELCA INC.	1991 10 29	Longueuil
2867-4182 GESTION JOLI-SON INC.	1991 10 28	Joliette
2867-3721 GESTION KIMCO INC.	1991 10 25	Montréal
2868-0684 GESTION LOUIS BÉDARD INC.	1991 10 28	Québec
2867-5007 GESTION L. LAB INC.	1991 10 29	Terrebonne
2868-2847 GESTION MARCO ROY INC.	1991 10 28	Québec
2867-5569 GESTION MICHEL LACELLE INC.	1991 10 30	Terrebonne
2867-3762 GESTION REMONA INC.	1991 10 28	Saint-Hyacinthe
2867-4646 GESTION ROGER BÉLAND INC.	1991 10 28	Montréal
2868-4629 GESTION TRANSÉLECT QUÉBEC-MÉTRO INC.	1991 10 31	Québec
2868-0734 LES GESTIONS DENYSE BÉLANGER INC.	1991 10 30	Québec
2867-4091 LES GESTIONS ERHO INC.	1991 10 28	Bedford.
2867-2384 GRÉGOIRE BESSON CANADA INC.	1991 10 25	Montréal
2867-4281 LE GROUPE CONSTRUCTION CIMEKAR INC.	1991 10 25	Montréal
2867-3648 LE GROUPE MARKETING ENSEMBLE INC.	1991 10 24	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-4232 LE GROUPE RAMGI INC.	1991 10 25	Terrebonne
2868-2763 G. BOISVERT ÉLECTRIQUE INC.	1991 10 25	Québec
2867-3630 LES HABITATIONS SUPÉRIEURES GP INC.	1991 10 24	Iberville
2867-4273 HAUTE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (HTI) INC.	1991 10 25	Montréal
2868-4587 HOSTELLERIE «LES QUATRE FEUILLES» INC.	1991 10 31	Montmagny
2867-4810 IMMEUBLES MORICAR INC.	1991 10 29	Terrebonne
2867-4877 LES IMMEUBLES THÉRÈSE DUROCHER INC.	1991 10 30	Montréal
2867-4687 IMPRIMERIE MÉTÉORE INC.	1991 10 28	Montréal
2867-3788 INVESTISSEMENTS CA-BEL INC.	1991 10 25	Montréal
2867-4604 LES INVESTISSEMENTS PASKINEL INC.	1991 10 28	Terrebonne
2867-3366 JOHANNE TESSIER PRÉ-PRODUCTION GRAPHIQUE INC.	1991 10 24	Montréal
2867-3705 JURISYS INC.	1991 10 25	Montréal
2867-4448 J.N. PLASTIQUES INC.	1991 10 28	Montréal
2867-5692 KINO SERVICES ADAPTÉS 04 INC.	1991 10 30	Montréal
2867-2186 LAMINAGE STE-THÉRÈSE INC.	1991 10 24	Terrebonne
2867-4661 LÉO TÉTRAULT MAÇONNERIE INC.	1991 10 28	Montréal
2867-3135 LETTREGE SCRIPSIT INC.	1991 10 23	Longueuil
2868-4090 LIONEL J. LORTIE INC.	1991 10 29	Québec
2867-4000 LOCATEX ALARME (1991) INC.	1991 10 24	Iberville
2867-4612 LES LUMINAIRES TERREBONNE INC.	1991 10 25	Terrebonne
2868-0700 MAPROTECH INC.	1991 10 28	Québec
2867-3614 MARCHÉ ORIENTAL ST-DENIS INC.	1991 10 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-5759 MATCHCO INC.	1991 10 30	Saint-François
2867-3382 MAX FILMS COMMUNICATIONS INC.	1991 10 25	Montréal
2867-4802 MÉCANO EXPRESS INC.	1991 10 29	Montréal
2867-3713 MESSAGERIE SWAN INC.	1991 10 25	Montréal
2867-5403 MÉTAUX OUVRÉS DENIS GAUTHIER INC.	1991 10 29	Montréal
2868-0957 MEUBLE PILERO INC.	1991 11 01	Arthabaska
2867-3796 MICHÈLE SULTAN INC.	1991 10 25	Montréal
2867-5411 MONDISCO IMPORTATIONS INC.	1991 10 29	Montréal
2867-3358 MONTAGES FERGAM INC.	1991 10 24	Chicoutimi
2867-5015 NETTOYEURS DY-OZONE INC.	1991 10 29	Montréal
2867-4851 NIPPON ÉLECTRONIQUE INC.	1991 11 01	Terrebonne
2867-3226 OPÉRATIONS TRONCO INC.	1991 10 24	Saint-Maurice
2867-4976 OXYGÈNE NORDOX INC.	1991 10 29	Alma
2867-5049 LA PÂTISSERIE BEL-ATMÉ INC.	1991 10 30	Montréal
2867-3192 PAULINE D. MASSICOTTE ADMINISTRATION INC.	1991 10 24	Joliette
2867-4133 PÉPINIÈRE NICKY INC.	1991 10 28	Saint-Hyacinthe
2868-0932 LE PETIT BELBO CLUB INC.	1991 10 31	Beauce
2868-3092 LES PÉTROLES RICHARD BILODEAU INC.	1991 10 28	Saint-François
2867-4026 LES PÉTROLES SERGE BELZILE INC.	1991 10 25	Abitibi
2868-4660 PHYSIO BOURG INC.	1991 10 31	Québec
2867-4547 PIÈCES D'AUTOS MONTAUBAN (1991) INC.	1991 10 28	Trois-Rivières
2867-3234 LES PLACEMENTS AZUR INC.	1991 10 24	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2867-3283 PLACEMENTS DENIS FORTIN INC.	1991 10 25	Iberville
2867-5718 LES PLACEMENTS FRANC PIERRE INC.	1991 10 30	Saint-Hyacinthe
2867-3291 PLACEMENTS GILLES FORTIN INC.	1991 10 25	Iberville
2867-3143 LES PLACEMENTS G.R.P.P. INC.	1991 10 24	Terrebonne
2867-3697 LES PLACEMENTS LONGCHAMPS-MORIN INC.	1991 10 25	Saint-François
2865-4515 PLACEMENTS MIDES INC.	1991 10 07	Québec
2867-5734 PLÂTRAGE ST-JEAN INC.	1991 10 30	Iberville
2867-2368 PLOMBERIE GIL-MAR INC.	1991 10 25	Montréal
2867-5924 PRATIQUE-ORTHO INC.	1991 10 31	Montréal
2867-5080 PRÉDOMINANT SOUSCRIPTION INC. <i>PREDOMINANT UNDERWRITING INC.</i>	1991 10 30	Montréal
2867-4885 LES PRODUCTIONS L'HOMME LIBRE INC.	1991 10 30	Québec
2867-4224 LES PROMOTIONS LBPC INC.	1991 10 25	Hull
2867-4737 PROTECTION INCENDIE ACIMAS INC.	1991 10 29	Montréal
2868-4637 PROTECTION SÉCURITÉ J.M.B. INC.	1991 10 31	Rimouski
2868-4165 P.A.C. EXPO INC.	1991 10 30	Québec
2867-4794 QUADRINVEST (ANJOU) INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5783 RÉCUPÉRATION J.C.D. INC.	1991 10 30	Saint-Hyacinthe
2867-5064 RÉNOVATION DA-MI-RO INC.	1991 10 30	Bedford
2867-4562 LES RÉSIDENCES COLMOR INC.	1991 10 28	Joliette
2867-4554 RESSOURCES MESTON INC. <i>MESTON RESOURCES INC.</i>	1991 10 28	Montréal
2867-5098 RESTAURANT KEUNG KEE INC.	1991 10 30	Montréal
2867-4927 RESTAURANT «LA BISTROTE» INC.	1991 10 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-3184 ROI RICHARD ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1991 10 24	Montréal
2868-4645 LA RUCHE DU PÔLE NORD INC.	1991 10 31	Québec
2867-5957 SAINT-HUBERT EXTRA INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-5106 SALON DE COIFFURE CAROLINE THIBEAULT POUR ELLE ET LUI INC.	1991 10 29	Laval
2867-3259 SALON DE COIFFURE TÊTE DE LINOTTE INC.	1991 10 24	Longueuil
2867-3770 LES SECRÉTARIATS PIÉKOUAGAMI INC.	1991 10 28	Roberval
2867-5932 SÉCURFLO INC.	1991 10 30	Laval
2867-5536 SÉCURITÉ SEALTECH INC.	1991 10 30	Montréal
2867-4778 LES SERVICES D'ASSURANCES C.S. PLUS INC.	1991 10 29	Montréal
2867-5908 LES SERVICES IMMOBILIERS J.P. MARIEN INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-4745 SERVICES INFORMATIQUES OMNITECH INC.	1991 10 29	Longueuil
2867-4299 SERVICES SANITAIRES MARIO CÉRÉ INC.	1991 10 28	Labelle
2868-3068 SERVICES TRIM-PLUS INC.	1991 10 28	Arthabaska
2867-5627 SHU MING LO INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-3242 SIGNALISATION SÉCURITEC INC.	1991 10 24	Montréal
2868-2821 SOCIÉTÉ D'USINAGE ET DE DÉVELOPPEMENT ST-JUDE INC.	1991 10 25	Saint-Hyacinthe
2867-2327 SPEQ CITÉ-AMÉRIQUE INC.	1991 10 24	Montréal
2867-2301 SPEQ COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX INC.	1991 10 24	Montréal
2867-2319 SPEQ MALOFILM INC.	1991 10 24	Montréal
2867-4257 SYDNEY BUTLER INC.	1991 10 25	Saint-François
2867-3689 SYLVAIN BEAUDRY AUDIO-VISUEL INC.	1991 10 25	Montréal
2867-4398 SYNFOGEST INC.	1991 10 29	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-5528 TECHNIQUES MARCHANDES LAURENTIENNES INC. LAURENTIAN MERCHANDISING INC.	1991 10 29	Montréal
2867-5940 TECHNOLOGIES DE PRÉCISION WAVEFRONT INC. WAVEFRONT PRECISION TECHNOLOGIES INC.	1991 10 30	Montréal
2867-2756 TECHNOLOGIES IMPACT INC.	1991 11 01	Montréal
2867-3275 TEKNIMM INC.	1991 10 25	Laval
2867-3200 TENCO CONSTRUCTION LTÉE	1991 10 24	Bedford
2867-3390 LES TOITURES BOISBRIAND INC.	1991 10 25	Terrebonne
2867-4034 TRANSPORT STÉPHANE BARIL INC.	1991 10 25	Joliette
2867-5056 LES TRANSPORTS STEPHAN PLOUFFE INC.	1991 10 30	Montréal
2867-5668 VIRAGE COIFFURE INC.	1991 10 30	Montréal
2867-4729 VISION CARRIÈRE INC.	1991 10 29	Montréal
2867-4059 VISION INTERNATIONALE MARKETING D.L. INC.	1991 10 25	Terrebonne
2868-2433 VITRES D'AUTOS PONT-ROUGE INC.	1991 10 29	Québec
2867-4893 YVERIC RÉNOVATIONS INC.	1991 10 30	Joliette

3212

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1625-3163 ALFRED LAMONTAGNE INC.	1978 04 11	1991 10 28	
1510-2593 CONSTRUCTION MOCO LTÉE	1978 01 19	1991 10 30	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1354-5835 CONSTRUCTION SUNTERO INC.	1974 02 22	1991 10 29	
1361-1264 ÉDOUARD BERGERON INC.	1975 01 08	1991 10 28	
1359-5566 LES ENTREPRISES DE REBUT L.G.D. INC.	1974 10 07	1991 10 28	
1357-1690 IMMEUBLES J.D.J. INC.	1974 06 11	1991 10 28	
1501-8054 INTECTURE INC.	1976 01 19	1991 10 29	
1162-5894 PAUL DUPONT & FILS INC.	1969 06 05	1991 10 24	
1510-9804 PAUL-RENÉ ET LAURENT DUCLOS INC.	1978 02 10	1991 10 25	
1280-1122 PLACE DU PROGRÈS INC.	1971 12 20	1991 10 28	
1280-1304 PLACE LA VERENDRYE INC.	1969 12 30	1991 10 28	
1371-2963 PLACEMENTS MARSAND INC.	1975 02 11	1991 10 29	
1201-9352 RICLO INC.	1970 10 16	1991 10 30	
1111-7132 LES SPÉCIALITÉS MONARCH INC.	1967 11 17	1991 10 30	
1108-9190 STYLOS BANKERS LTÉE	1953 05 11	1991 10 25	1108-9190 QUÉBEC INC.
1215-3201 ZOOM CONSTRUCTION INC.	1971 04 15	1991 10 28	

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3213

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2868-1666 2868-1666 QUÉBEC INC.	2526-9846 QUÉBEC INC. 2525-8435 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2868-3084 2868-3084 QUÉBEC INC.	2164-1170 QUÉBEC INC. 2632-9383 QUÉBEC INC.	1991 10 22	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2868-0759 ALFRED LAMONTAGNE INC.	ALFRED LAMONTAGNE INC. 2748-7941 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Rimouski
2868-2482 ANDRÉ MORIN INC.	ANDRÉ MORIN & FILS INC. 2865-2170 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Québec
2868-4538 AUTO CONCEPT EXPANSION INC.	AUTO CONCEPT EXPANSION INC. GESTION AUTO EN LIBERTÉ INC.	1991 11 01	Québec
2865-0786 GESTION CLAIRE BRISSON INC.	GESTION CLAIRE BRISSON INC. 2750-3317 QUÉBEC INC.	1991 10 01	Baie-Comeau
2868-0882 LES MINES CAMCHIB INC. CAMCHIB MINES INC.	LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC. LES MINES CAMCHIB INC.	1991 10 30	Montréal
2868-2805 LULUMCO INC.	LULUMCO INC. 2851-7035 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Rimouski
2868-0825 MATÉRIAUX COUPAL INC.	O. COUPAL INC. MATÉRIAUX COUPAL INC. G. ROY LTÉE	1991 11 01	Iberville
2868-3761 NORDIC MOTEL INC.	NORDIC MOTEL INC. 2533-5688 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Abitibi
2868-1054 PAPIER LAURENTIDE LTÉE LAURENTIDE PAPER LTD.	PAPIER LAURENTIDE LTÉE 2632-6645 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Terrebonne
2868-1658 PIÈCES D'AUTO MAGNET INC.	2631-5416 QUÉBEC INC. 2161-4789 QUÉBEC INC. PIÈCES D'AUTO FERNAND MAGNETTE INC.	1991 11 01	Beauharnois
2868-3035 LES PLACEMENTS DENIS GUILBAULT (1991) INC.	2748-8725 QUÉBEC INC. LES PLACEMENTS DENIS GUILBAULT INC.	1991 12 01	Joliette
2868-4108 PUBLICITÉ PAQUET INC.	GESTION PIERRE PAQUET INC. PUBLICITÉ PAQUET INC.	1991 10 31	Saint-Maurice
2868-2813 SUPERMARCHÉ CHARLES LUSSIER INC.	PROVI-CHARLES INC. SUPERMARCHÉ CHARLES LUSSIER INC.	1991 10 27	Richelieu
2868-1567 TRANSPORT YVES DROUIN INC.	TRANSPORT Y. MARTINEAU INC. TRANSPORT YVES DROUIN INC.	1991 10 25	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2868-0817 VTM (VARITEX) INC.	2745-4115 QUÉBEC INC. VTM (VARITEX) INC.	1991 10 28	Montréal

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3214

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1843-8119 1843-8119 QUÉBEC INC.	1981 03 04	1991 10 25	1) du district: Trois-Rivières 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2311-6916 2311-6916 QUÉBEC INC.	1984 10 29	1991 10 24	de la dénomination sociale: ATELIER DE MÉCANIQUE GUY POITRAS INC.
2325-1010 2325-1010 QUÉBEC INC.	1985 08 08	1991 10 02	du district: Terrebonne
2426-8393 2426-8393 QUÉBEC INC.	1987 02 03	1991 10 28	du district: Joliette
2529-8860 2529-8860 QUÉBEC INC.	1987 09 01	1991 10 25	1) du district: Montréal 2) du capital-actions
2547-7258 2547-7258 QUÉBEC INC.	1988 03 28	1991 10 28	1) de la dénomination sociale: RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL (R.S.D.E.) INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions 4) des dispositions
2548-0013 2548-0013 QUÉBEC INC.	1988 02 02	1991 10 24	du district: Terrebonne 2548-0013 QUÉBEC INC.
2551-2757 2551-2757 QUÉBEC INC.	1988 04 22	1991 10 25	du capital-actions
2622-7785 2622-7785 QUÉBEC INC.	1988 07 05	1991 09 27	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2625-5430 2625-5430 QUÉBEC INC.	1988 08 17	1991 10 25	de la dénomination sociale: CITÉ-JARDIN DE FONTENEAU INC.
2626-0349 2626-0349 QUÉBEC INC.	1988 08 30	1991 10 30	du district: Joliette
2637-3225 2637-3225 QUÉBEC INC.	1989 03 03	1991 10 28	de la dénomination sociale: DIESEL ET GAZ VICTO INC.
2637-4108 2637-4108 QUÉBEC INC.	1989 02 21	1991 10 28	de la dénomination sociale: DESNEIGES GOBEIL INC.
2646-3265 2646-3265 QUÉBEC INC.	1989 05 17	1991 10 23	du district: Laval
2740-7980 2740-7980 QUÉBEC INC.	1989 12 12	1991 10 28	des dispositions
2747-0822 2747-0822 QUÉBEC INC.	1990 02 27	1991 10 28	du capital-actions
2748-7941 2748-7941 QUÉBEC INC.	1990 02 14	1991 10 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2749-8468 2749-8468 QUÉBEC INC.	1990 09 08	1991 10 29	du district: Saint-Hyacinthe
2750-3226 2750-3226 QUÉBEC INC.	1990 03 13	1991 10 29	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
2753-5830 2753-5830 QUÉBEC INC.	1990 04 18	1991 10 28	du capital-actions
2753-9709 2753-9709 QUÉBEC INC.	1990 04 25	1991 10 24	1) de la dénomination sociale: LAZCAN R & D INC. 2) du capital-actions
2758-4226 2758-4226 QUÉBEC INC.	1990 07 23	1991 09 27	du district: Roberval
2845-1177 2845-1177 QUÉBEC INC.	1990 10 17	1991 10 28	de la dénomination sociale: PLOMBERIE CHAUFFAGE & GAZ AVANTAGE INC.
2848-8435 2848-8435 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 10 31	du district: Joliette
2849-1306 2849-1306 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 10 29	du district: Iberville
2849-1496 2849-1496 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 10 29	du district: Iberville
2849-5448 2849-5448 QUÉBEC INC.	1991 01 29	1991 10 02	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2857-5348 2857-5348 QUÉBEC INC.	1991 05 01	1991 10 28	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS DOULKA INC. DOULKA INVESTMENTS INC.
2859-3341 2859-3341 QUÉBEC INC.	1991 06 19	1991 10 25	de la dénomination sociale: COPIE INNOVATION INC.
2859-7615 2859-7615 QUÉBEC INC.	1991 07 03	1991 10 28	de la dénomination sociale: GESTION SERGE BROUILLETTE INC.
2861-7751 2861-7751 QUÉBEC INC.	1991 08 22	1991 10 30	de la dénomination sociale: C.A.O. EXPERT INC.
2862-5622 2862-5622 QUÉBEC INC.	1991 08 01	1991 10 29	du district: Longueuil
2862-6299 2862-6299 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1991 10 24	de la dénomination sociale: BIOVET R & D INC.
2862-6372 2862-6372 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1991 10 24	de la dénomination sociale: DIAGNOSTICS BIOVET INC.
2863-0788 2863-0788 QUÉBEC INC.	1991 08 16	1991 10 25	du district: Longueuil
2863-2883 2863-2883 QUÉBEC INC.	1991 08 23	1991 10 24	de la dénomination sociale: GESTION DE FONDS DE PLACEMENTS PEMIK INC. PEMIK INVESTMENT FUND MANAGEMENT INC.
2863-7148 2863-7148 QUÉBEC INC.	1991 09 03	1991 10 29	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS EPCO INC. EPCO TRANSPORT INC.
2864-1926 2864-1926 QUÉBEC INC.	1991 08 23	1991 10 28	de la dénomination sociale: GESTION A. GAGNON INC.
2865-1016 2865-1016 QUÉBEC INC.	1991 09 24	1991 10 31	de la dénomination sociale: LE GROUPE LA-SO INC.
2865-2097 2865-2097 QUÉBEC INC.	1991 10 01	1991 10 24	du district: Trois-Rivières
2865-3061 2865-3061 QUÉBEC INC.	1991 09 30	1991 10 24	du district: Trois-Rivières
2865-7062 2865-7062 QUÉBEC INC.	1991 09 13	1991 10 24	1) de la dénomination sociale: GESTION GESRIN INC. 2) du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2866-1551 2866-1551 QUÉBEC INC.	1991 09 30	1991 10 17	de la dénomination sociale: RÉSEAU UNI-PAGE INC.
2866-4423 2866-4423 QUÉBEC INC.	1991 10 03	1991 10 25	du district: Richelieu
2850-1989 AGENCES MASSON LTÉE	1990 12 31	1991 10 23	du capital-actions
2860-9279 ALIMENTATION ROYALE INC.	1991 07 04	1991 10 28	du district: Trois-Rivières
2538-6665 ALIMENTS AUDREY INC.	1987 08 31	1991 10 29	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RAY-MART INC.
2844-6722 L'ATELIER MARIN ST-ANTOINE LTÉE	1990 10 03	1991 11 01	de la dénomination sociale: BALAYAGES RIVE-SUD INC.
1861-1152 AUTOMOBILES A. LACHANCE INC.	1982 09 14	1991 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
2151-9392 LES BOIS FRANCS L'ISLET SUD INC.	1983 03 04	1991 10 25	du capital-actions
2863-8534 BUREAU D'EXPERTS EN SINISTRE LAVAL INC.	1991 09 09	1991 10 28	du capital-actions
2848-3154 CENTRE DE SANTÉ LA MIE INC.	1990 12 20	1991 09 27	de la dénomination sociale: 2848-3154 QUÉBEC INC.
2549-7538 CENTRE DU RADIATEUR ST-GEORGES INC.	1988 03 30	1991 10 25	de la dénomination sociale: CENTRE DU RADIATEUR ET VITRE ST-GEORGES INC.
2534-5554 CLÉMENT MORIN & FILS INC.	1987 05 01	1991 10 28	du capital-actions
1858-6842 CONSTRUCTION LAPRAIRIE LTÉE	1982 06 09	1991 10 29	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
1368-5847 CONSTRUCTION P.P.L. INC.	1974 06 07	1991 10 24	de la dénomination sociale: CLUB DE GOLF LA VALLÉE DE STE-ADÈLE INC.
2633-1355 CONSTRUCTION RÉAL NAULT INC.	1988 12 16	1991 09 06	de la dénomination sociale: 2633-1355 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2151-4328 LES CONSTRUCTIONS BAU-VAL INC.	1983 02 10	1991 10 29	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE GEORGES LACHAPELLE INC. 2) du capital-actions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2859-6583 CONSTRUCTIONS L. MOSCATO INC.	1991 06 27	1991 10 25	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS MASTODONTE INC.
2741-9738 LES CONSTRUCTIONS RICHER LEVERT INC.	1989 10 30	1991 10 25	de la dénomination sociale: LES HABITATIONS SOLIBEL INC.
2433-1399 LES CONSULTANTS ET LOCATION D'ORDINATEURS D & M INC.	1987 02 19	1991 10 28	de la dénomination sociale: LES CONSULTANTS D & M INC. D & M CONSULTANTS INC.
2752-6789 COURTAGE IMMOBILIER RUDOLF, MCKANICK ET ASSOCIÉS INC.	1990 03 26	1991 10 25	de la dénomination sociale: RE/MAX LONGUEUIL Y.R. INC.
2866-4605 LE DÉFI LONGUEUILLOIS INC.	1991 10 03	1991 10 28	de la dénomination sociale: 2866-4605 QUÉBEC INC.
1506-1401 DENTECH LTÉE	1977 08 15	1991 10 29	de la dénomination sociale: HIBON INC.
2623-8709 DÉPANNEUR G. BRISSON (1988) INC.	1988 08 03	1991 10 01	de la dénomination sociale: 2623-8709 QUÉBEC INC.
1244-2042 DESMARAIS, TORNAY, PILON, COUSINEAU ET YAGHJIAN INC.	1964 10 19	1991 10 24	de la dénomination sociale: DESMARAIS PILON COUSINEAU YAGHJIAN ST-JEAN ROGERS INC.
1852-4694 DISTRIBUTIONS FORTIN & THERRIEN INC.	1981 11 18	1991 10 29	1) de la dénomination sociale: PROVOST, DUHAMEL & ASSOCIÉS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1167-1104 DOMAINES KANJIK INC.	1968 07 10	1991 10 25	1) de la dénomination sociale: DOMAINES LAVAL NORD INC. 2) du district: Mégantic
2631-5424 LES ENTREPRISES DUPONT-TAILLEFER INC.	1988 11 09	1991 10 30	de la dénomination sociale: GESTION CLAUDE TAILLEFER INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2736-5998 ENTREPRISES G. GARANT INC.	1989 09 29	1991 10 24	du district: Montmagny
2317-5623 ENTRETIEN DE PLANCHERS ROUX INC.	1985 03 08	1991 10 28	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1472-2417 ERNEST FOURNIER ET FILS INC.	1976 12 13	1991 10 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2864-2379 ET-AL-MA INC.	1991 09 01	1991 10 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2739-7868 FERME ISABELLE RENAUD & FILS INC.	1989 11 10	1991 10 23	de la dénomination sociale: FERME CLAUDE RENAUD INC.
2633-8111 FERME ROANNETTE INC.	1988 12 29	1991 10 28	du capital-actions
1856-1498 FREJO INC.	1982 03 25	1991 10 31	du district: Abitibi
2169-5853 GARAGE ALAIN GAGNÉ INC.	1984 05 01	1991 10 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2167-8578 GARAGE DANIEL VOYER INC.	1984 03 21	1991 10 30	de la dénomination sociale: CENTRE TECHNIQUE ALAIN LANGLOIS INC.
2864-9044 GESTION AUTO EN LIBERTÉ INC.	1991 09 17	1991 10 30	du capital-actions
2861-6407 GESTION CARLO IANNUZZI INC.	1991 07 30	1991 10 29	du capital-actions
2745-1335 GESTION DA PRATO INC.	1989 12 19	1991 09 30	du district: Longueuil
2852-3066 GESTION E.N.G. INC.	1991 03 18	1991 10 28	du district: Gaspé
2534-1595 GESTION H.R. BOLDUC INC.	1987 04 14	1991 10 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2643-4191 GESTION MARC GUIMOND INC.	1989 04 20	1991 10 29	de la dénomination sociale: SERVICE D'ADMINISTRATION LOGISMOND INC.
2425-7099 GESTION MARCEL TOUPIN INC.	1987 01 05	1991 09 30	du district: Longueuil
2850-9545 GESTION PROFESSIONNELLE BLODYS INC.	1991 01 31	1991 11 01	du capital-actions
2636-8092 GESTION ROMÉO ARSENAULT INC.	1989 02 02	1991 10 29	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2312-8804 GESTION R.H.B. INC.	1984 11 19	1991 10 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2846-7702 GROUPE D'ACHATS SELECT INC.	1990 11 14	1991 10 25	de la dénomination sociale: IMMEUBLES AUX QUATRE-VENTS INC.
2427-1850 GUIDES SUR LE POUCE INC.	1986 12 12	1991 10 28	1) de la dénomination sociale: 2427-1850 QUÉBEC INC. 2) du nombre des administrateurs: 2
2155-4076 LES HABITATIONS DUPUY INC.	1983 05 12	1991 10 28	de la dénomination sociale: REMORQUAGE GILLES MARCOTTE INC.
2320-3409 LES HABITATIONS TH. INC.	1985 05 01	1991 10 24	de la dénomination sociale: LES PEINTURES L A M. INC.
2416-8437 LES IMMEUBLES JACALD INC.	1986 05 30	1991 10 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2542-7378 LES IMMEUBLES L.J.D. INC.	1988 01 01	1991 10 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
1118-8885 LES INDUSTRIES POLY INC.	1957 08 14	1991 10 28	du capital-actions
2540-7255 JOURNAL L'ANNONCEUR (1987) INC.	1987 11 02	1991 10 30	de la dénomination sociale: 2540-7255 QUÉBEC INC.
1265-3382 J. RENÉ HÉBERT LTÉE	1960 01 12	1991 10 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2548-4023 K. WHITEHEAD ET ASSOCIÉS INC.	1988 02 10	1991 10 28	du district: Beauharnois
2538-5584 LABORATOIRE D'OPTIQUE DE BEAUPORT INC.	1987 08 27	1991 10 31	1) de la dénomination sociale: OPTIQUE LACHANCE INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
2858-1759 LOUISE DE LA FONTAINE INC.	1991 05 24	1991 10 25	de la dénomination sociale: LES INTÉRIEURS LODEL INC.
2754-3032 MRG (MOISAN RICHARD GARNEAU) COMMUNICATIONS INC.	1990 05 10	1991 10 29	de la dénomination sociale: CRG COMMUNICATIONS INC.
2155-2112 PÊCHERIES J.E. LELIÈVRE INC.	1983 05 09	1991 10 28	du capital-actions
2424-8924 PEINTURE PIRAGA INC.	1986 12 10	1991 10 29	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2851-3497 PÉPINIÈRE SERGE BÉDARD INC.	1991 02 20	1991 10 31	de la dénomination sociale: 2851-3497 QUÉBEC INC.
2618-3673 PLACEMENT DALPÉ & LABRANCHE INC.	1988 05 09	1991 10 30	de la dénomination sociale: BAR RENCONTRE LE SÉLECT INC.
2867-0164 LES PLACEMENTS BOURGARD INC.	1991 10 16	1991 10 22	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS BEAUREGARD & VALLIÈRES INC.
2312-4274 PLACEMENTS DENIS MESSIER INC.	1984 11 05	1991 10 25	du capital-actions
1863-2349 PLACEMENTS MANÉPHTA INC.	1982 11 15	1991 10 24	du capital-actions
2549-7876 LES PLACEMENTS R. MORIN ET R. JACQUES INC.	1988 04 05	1991 10 29	1) de la dénomination sociale: CONDOMINIUMS DU COLLÈGE BELLEVUE INC. 2) du district: Arthabaska
2312-2534 PLANTATIONS KAMOURASKA INC.	1984 11 01	1991 10 28	1) de la dénomination sociale: 2312-2534 QUÉBEC INC. 2) du district: Québec
1642-6843 PRÉFONTAINE AUTO INC.	1980 03 11	1991 10 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
2641-4599 PRÉPAR INTERNATIONAL INC.	1989 04 05	1991 10 30	du capital-actions
2864-5679 LES RÉNOVATIONS 4 PATTES INC.	1991 09 06	1991 10 30	de la dénomination sociale: 2864-5679 QUÉBEC INC.
2431-9634 ROBERT & TSIBUCAS INC.	1987 04 08	1991 10 25	du district: Iberville
1173-4720 ROLAND GENDRON CONSTRUCTION INC.	1961 02 07	1991 10 31	du capital-actions
2414-7597 ROUTIER BEN-J INC.	1986 05 01	1991 10 25	du district: Charlevoix
2330-0387 SANAGEX INC.	1985 11 05	1991 10 29	du capital-actions
1236-5029 SERVICE DU BÂTIMENT INC.	1968 08 15	1991 10 31	du capital-actions
2153-6586 LES SERVICES IMMOBILIERS J.M.V. INC.	1983 04 05	1991 10 28	de la dénomination sociale: GESTION IMMOBILIÈRE GES-MAR INC. GES-MAR PROPERTY MANAGEMENT INC.
2635-2781 SIMONEX INC.	1988 12 28	1991 10 25	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1242-2101 SNUGGS, CALDER ET ASSOCIÉS LIMITÉE	1960 12 12	1991 10 29	de la dénomination sociale: 1242-2101 QUÉBEC INC.
2550-9241 SOCIÉTÉ CONSEIL GÉNOTECH INC.	1988 03 24	1991 10 28	du capital-actions
2863-5241 SOCIÉTÉ DE CAPITAL DE RISQUE LAZCAN INC.	1991 08 29	1991 10 24	du capital-actions
1332-9149 SOCIÉTÉ DERÉNO INC.	1973 02 07	1991 10 30	de la dénomination sociale: FRANCHISES CONCEPT CANADA INC.
2861-7827 LA SOCIÉTÉ DU THÉÂTRE CAPITOLE DE QUÉBEC INC.	1991 08 27	1991 10 30	du capital-actions
2419-4227 SOUDURE 02 INC.	1986 08 26	1991 10 28	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
2744-4967 SPEQ MATANE INC.	1989 12 05	1991 10 29	1) de la dénomination sociale: CARTREL INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2863-5316 SPEQ R & D BIOCAPITAL BIOVET LTÉE	1991 08 29	1991 10 31	des dispositions
1470-7541 TOURS FEUILLE D'ÉRABLE INC.	1976 10 13	1991 10 31	de la dénomination sociale: 1470-7541 QUÉBEC INC.
2755-7081 TRANSPORT SÉCURITAIRE ST-PROSPER INC.	1990 06 30	1991 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
2417-1902 YVAN DROUIN CONSTRUCTIONS INC.	1986 06 06	1991 10 29	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION TMR INC.
1630-0097 Y. BOISSONNEAULT & FILS INC.	1978 09 25	1991 10 28	de la dénomination sociale: 1630-0097 QUÉBEC INC.

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2865-4671 MULTI GESTION R.H. INC.	constitution	1991 10 10	1991 10 29

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-3076 AMICALE CHAMPAGNAT	1991 10 30	13475, Hantington, Pierrefonds
2867-5312 ASSOCIATION DES FEMMES IRANIENNES DE MONTRÉAL	1991 10 31	18, Surrey, Dollard-des-Ormeaux
2868-2771 ASSOCIATION DES HÔTELIERS DE TADOUSSAC INC.	1991 10 28	165, rue Bord de l'Eau, Tadoussac
2865-3913 ASSOCIATION DES RESSOURCES ADULTES ET PERSONNES ÂGÉES DU QUÉBEC «A.R.A.P.A.Q.»	1991 10 31	129, rue Ulric Tessier, Saint-Ulric
2868-1617 ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DES SCIENCES DE LA TERRE DE L'UQAM	1991 10 29	115, des Îles Percées, Boucherville
2868-2417 ASSOCIATION MACHINERIE ANTIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	1991 10 29	95, rue Carole, Rougemont
2868-0643 ASSOCIATION SAN GERARDO MAIELLA, LA MATERDOMINI DU CANADA	1991 10 28	10618, Armand Lavergne, Montréal-Nord
2865-0810 ASSOCIATION TEMPS MIEUX	1991 10 28	789, avenue du Mont-Royal est, Montréal
2865-4507 A.M.B./BROSSARD RIVE-SUD	1991 10 28	1825, rue Therrien, app. 305A, Brossard

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-0791 LE CARREFOUR DES AFFAIRES FAMILIALES DU QUÉBEC	1991 10 29	479, boulevard St-Joseph est, Montréal
2868-3316 CLUB AMITIÉ ANGLOPHONE DE GATINEAU ENGLISH FRIENDSHIP CLUB OF GATINEAU	1991 10 31	Gatineau
2868-1633 CLUB AVIASKI	1991 10 30	29, du Hameau, Saint-Ferréol-les-Neiges
2868-1641 CLUB DE MOTONEIGE DU BASKATONG	1991 10 30	1777, chemin Baskatong, Grand Remous
2868-4652 CLUB D'HALTÉROPHILIE DE CHICOUTIMI INC.	1991 10 31	201, Racine est, Chicoutimi
2865-2196 CLUB OPTIMISTE PORT-DANIEL 1990 INC.	1991 10 28	Port-Daniel
2868-3308 COMITÉ CALENDRIER HISTORIQUE DE LA MAURICIE	1991 10 31	50, chemin Bellevue, Saint-Boniface
2868-3332 COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD INC.	1991 10 31	Les Escoumins
2868-4033 CORPORATION ADMINISTRATIVE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE ROXTON (C.A.D.I.R.) INC.	1991 10 31	189, rue Notre-Dame, Roxton Falls
2868-1039 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PAPINEAU	1991 10 29	317, rue Papineau, Papineauville
2868-3290 CORPORATION DE LA GARDERIE DE L'HÔPITAL D'YOUVILLE DE SHERBROOKE	1991 10 31	1036, rue Belvédère sud, Sherbrooke
2868-2383 CORPORATION DE L'ÉCOLE LE COUDRIER	1991 10 29	137, 31 ^e Avenue, Saint-Eustache
2868-1609 CORPORATION DES AMIS DES RIVIÈRES MISTASSINI ET FRANQUELIN INC.	1991 10 29	67, Place Lasalle, Baie-Comeau
2865-4986 CORPORATION ÉCO-PARC DES ETCHEMINS	1991 10 28	223, 1 ^{re} Avenue, Lac Etchemin
2868-3324 CORPORATION KINOJÉ	1991 10 31	621, chemin des Rangs 4 et 5 ouest, Granada
2868-4603 CORPORATION «MAISON COMMUNAUTAIRE JOLY»	1991 10 31	318, rue Verrault, Saint-Jean-Port-Joli

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-3282 L'ÉCOLE ALI IBN ABI TÂLIB	1991 10 31	
2868-3118 ÉQUIPE ANDRÉ CYCLE	1991 10 31	31, de Gentilly ouest, Longueuil
2868-3415 LA FONDATION DE LA CROIX DE GATINEAU	1991 10 31	400, rue Raymond, Gatineau
2865-4226 FONDATION DE LA MAISON DU GOUVERNEUR INC.	1991 10 28	905, avenue de Lorimier, Montréal
2868-1591 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MÉTABETCHOUAN	1991 10 29	40, de l'Hôpital, Métabetchouan
2868-2409 LES FRANCHISÉS ASSOCIÉS EN AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL	1991 10 29	4718, boulevard St-Jean, Pierrefonds
2865-4994 GROUPE MARKETING ESTRIE CHEVROLET (G.M.E.C.)	1991 10 28	875, boulevard Saint-Joseph, Drummondville
2865-3772 KYUDO-QUÉBEC INC.	1991 10 28	8567, rue Souigny, Montréal
2868-1062 MARATHON DU COEUR INC.	1991 10 31	440, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 1400, Montréal
2867-3416 LES OISEAUX DE NUIT DU RETOUR	1991 10 29	455, Rothesay, Saint-Lambert
2868-0775 PARADOU, ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES INC.	1991 10 29	Chemin Bellevue, Eastman
2868-4611 RÉSEAU JE SAIS <i>I KNOW NETWORK</i>	1991 10 31	12024, rue Lachapelle, app. 503, Montréal
2868-3274 SALLE L'UNITÉ - CONSEIL 10634 INC.	1991 10 28	5433, boulevard Laurier, La Plaine
2868-0767 SERVICES COMMUNAUTAIRES DE VILLE DE LAC BROME INC. <i>THE TOWN OF BROME LAKE COMMUNITY SERVICES INC.</i>	1991 10 29	122, Lakeside, Lac Brome
2868-2490 SERVICES RÉCRÉATIFS LES PIGNONS DU SAINT-LAURENT	1991 10 30	8075, boulevard St-Laurent, app. 701, Brossard

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-3043 LES SPECTACLES CARROUSEL INTERNATIONAL INC.	1991 10 28	9770, 2 ^e Rue, Rivière des Prairies
2868-2789 LES TIGRES DE VICTORIAVILLE (1991) INC.	1991 10 28	400, boulevard Jutras est, Victoriaville
2868-0783 VALLÉE DES LOUPIOTS	1991 10 29	Val d'Or
2864-7568 VISITE-TRANSIT INC.	1991 10 29	266, rue Notre-Dame ouest, bureau 401, Montréal
2868-3050 »MAISON MULTIETHNIQUE MYOSOTTIS» INC.	1991 10 31	1485, rue Ville-Marie, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3217

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2840-2469 L' ANTRE-PSI INC.	1990 09 13	1991 10 31	1) de la dénomination sociale: L'AVANT-GARDE EN SANTÉ MENTALE 2) des dispositions
1858-9556 CENTRE DE BÉNÉVOLAT MANICOUAGAN INC.	1982 06 25	1991 10 28	des objets
1279-3683 CENTRE PSYCHO-PÉDAGOGIQUE DE QUÉBEC INC.	1968 02 28	1991 10 28	de la valeur des biens immobiliers
2540-3130 CENTRE-FEMMES L'ENVOLÉE	1987 10 22	1991 10 30	des dispositions
1462-6931 LA CORPORATION DU CENTRE D'ART DE BAIE ST-PAUL	1975 10 21	1991 10 28	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
2750-0693 FERME À NOÉ INC.	1990 03 07	1991 10 29	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2739-5938 FONDATION D'AIDE À LA FORMATION AGRICOLE DE LOTBINIÈRE	1989 11 03	1991 10 28	des objets
1468-4674 LA MAISON DES FEMMES DE QUÉBEC	1976 07 15	1991 10 28	1) de la valeur des biens immobiliers 2) du siège social: 1090, de la Tour, Québec
2310-1470 MAISON JEUN'AIDE	1984 12 21	1991 10 31	des dispositions
1243-0641 ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER (CAP.) DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.	1963 10 15	1991 10 28	des objets
2851-2598 SERVICE DE GARDE «GARDERIE DE LA MODE»	1991 02 27	1991 10 28	de la dénomination sociale: GARDERIE JARDIN DE LA MODE
2751-5782 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN	1990 04 25	1991 10 30	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA RÉGION SHERBROOKOISE
1353-9697 LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD	1950 07 24	1991 10 30	de la valeur des biens immobiliers
2311-4184 VILLA «EXPRÈS POUR TOI»	1985 02 04	1991 10 30	des dispositions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3218

Laval, le 4 novembre 1991

Dissolution — Demandes de**1509-0756 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «1509-0756 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 8 novembre 1991

Les procureurs de la compagnie,

76374 JOLI-COEUR LACASSE SIMARD NORMAND ET ASSOCIÉS

2152-1299 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2152-1299 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

76322

2171-0595 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2171-0595 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 7 novembre 1991

Les procureurs de la compagnie,

76373 CASGRAIN, BLANCHET, GAGNON, DESROSIERS

2310-9952 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2310-9952 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

*La présidente,
MARIE-CLAIRE PELLETIER*

Montréal, le 6 novembre 1991

76423

Les procureurs de la compagnie,
LANGLOIS ROBERT

2311-5892 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2311-5892 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pierrefonds, le 5 novembre 1991

76337

Le président,
GÉRALD FARLEY

2311-6817 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2311-6817 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 novembre 1991

76424

Les procureurs de la compagnie,
LANGLOIS ROBERT

2313-1428 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2313-1428 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} octobre 1991

76376

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

2438-2954 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2438-2954 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 6 novembre 1991

76369

Le président,
BENITO ROMANELLI

2623-8709 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2623-8709 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Salaberry-de-Valleyfield, le 4 novembre 1991

76347

Le président,
RAYMOND BOYER

2626-0216 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2626-0216 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 novembre 1991

76425

Les procureurs de la compagnie,
LANGLOIS ROBERT

2634-3863 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2634-3863 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 18 septembre 1991

76375

Le président,
JEAN THÉROUX

2643-4340 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2643-4340 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 23 octobre 1991

76405

Le président,
JAMES McNEIL

2740-9507 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2740-9507 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 6 novembre 1991

76336

La présidente,
ANDRÉE DÉSORMEAU

2862-2751 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2862-2751 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 octobre 1991

76321

Le président,
TONI CHOUËIRI

2865-8441 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2865-8441 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 novembre 1991

76401

L'administratrice,
MANON LEGAULT

AMÉLIORA-TEXTE INC.

Prenez avis que la compagnie «AMÉLIORA-TEXTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jacques, le 5 novembre 1991

76319

La présidente,
SUZANNE JOLY

AMHERST BUILDING CORPORATION

Prenez avis que la compagnie «AMHERST BUILDING CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 mai 1991

76383

La présidente,
JOYCE WAGNER

ASSURANCES GABRIEL BÉDARD INC.

Prenez avis que la compagnie «ASSURANCES GABRIEL BÉDARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 novembre 1991

76421

L'administrateur,
GABRIEL BÉDARD

ASSURANCES TREMBLAY & LÉVESQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «ASSURANCES TREMBLAY & LÉVESQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 7 novembre 1991

76371

Les procureurs de la compagnie,
GAGNON, GAUTHIER, GUIMOND, DESBIENS & MATTE

AUCLAIR, LAVE AUTO ET CAMIONNETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «AUCLAIR, LAVE AUTO ET CAMIONNETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 1^{er} novembre 1991

76339

Le président,
JEAN-PIERRE AUCLAIR

BAR CAP ST-JACQUES II INC.

Prenez avis que la compagnie «BAR CAP ST-JACQUES II INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 novembre 1991

76326

Le procureur de la compagnie,
GERMAIN CHAMPAGNE, avocat

BISCUITERIE A.G. INC.

Prenez avis que la compagnie «BISCUITERIE A.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Black Lake, le 7 novembre 1991

76400

La secrétaire de la compagnie,
ALMA POULIOT

BOUTIQUE APPROPRIÉE INC.

Prenez avis que la compagnie «BOUTIQUE APPROPRIÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 23 septembre 1991

76384

Le vice-président,
RÉGENT MORNEAU

BRIL-VITRE ENTRAIDE DU TROISIÈME ÂGE

Prenez avis que la compagnie «BRIL-VITRE ENTRAIDE DU TROISIÈME ÂGE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 7 novembre 1991

76413

Pour la compagnie,
JULIETTE PROULX

CASQUETTES CONFORT INC.

Prenez avis que la compagnie «CASQUETTES CONFORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bedford, le 31 octobre 1991

76343

Le président,
MARCEL LECLAIR

CERCLE SOCIAL DE L'HÔPITAL MARIE CLARAC

Prenez avis que la compagnie «CERCLE SOCIAL DE L'HÔPITAL MARIE CLARAC» demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 22 octobre 1991

76379

La secrétaire administrative,
DANIELLE LAFRENIÈRE

C.J. VINCENT INC.

Prenez avis que la compagnie «C.J. VINCENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 4 novembre 1991

76324

Le procureur de la compagnie,
ROBERT GAGNON, notaire

CLAUDE TRANSPORT INC.

Prenez avis que la compagnie «CLAUDE TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 8 novembre 1991

76382

La secrétaire de la compagnie,
GINETTE CROTEAU

CLINIQUE MÉDICALE WEEDON INC.

Prenez avis que la compagnie «CLINIQUE MÉDICALE WEEDON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Weedon, le 18 octobre 1991

76411

Le président,
YVES ST-PIERRE

CLUB DE HOCKEY « FAMILLE V. LORD »

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE HOCKEY « FAMILLE V. LORD »» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Juste-du-Lac, le 26 août 1991

76416

La secrétaire de la compagnie,
BERNADETTE BÉGIN

DYNA PROCOM INC.

Prenez avis que la compagnie «DYNA PROCOM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pointe-Claire, le 6 novembre 1991

76409

Le président,
ANDRÉ TELLIER

ESCOUADE CANINE DU QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «ESCOUADE CANINE DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 31 octobre 1991

76334

Le président,
RAYNALD RODRIGUE

GESTION ZAMCO INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION ZAMCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Verdun, le 6 septembre 1991

76344

Le président,
MOHSEN BISHAI

GRÉGOIRE FONTAINE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «GRÉGOIRE FONTAINE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 1^{er} novembre 1991

76342

Le président,
MARIO FONTAINE

IMPRIMERIE RENAUD LTÉE

Prenez avis que la compagnie «IMPRIMERIE RENAUD LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 5 novembre 1991

76335

Le président,
DENIS RENAUD

INVESTISSEMENTS CLEO INC.

Prenez avis que la compagnie «INVESTISSEMENTS CLEO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 novembre 1991

76426

Les procureurs de la compagnie,
LEGAULT, JOLY

JARCY INC.

Prenez avis que la compagnie «JARCY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rougemont, le 31 octobre 1991

76340

Le président,
JACQUES PAQUETTE

J.R. JOLICOEUR ASSURANCES INC.

Prenez avis que la compagnie «J.R. JOLICOEUR ASSURANCES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 6 novembre 1991

76370

Le président,
ROLLAND JOLICOEUR

LA FONDATION ROLAND DURAND INC.

Prenez avis que la corporation «LA FONDATION ROLAND DURAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 7 novembre 1991

76410

Les procureurs de la corporation,
STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

LA GLACIÈRE SOREL-TRACY INC.

Prenez avis que la compagnie «LA GLACIÈRE SOREL-TRACY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Tracy, le 1^{er} novembre 1991

76338

Le procureur de la compagnie,
GILLES CÔTÉ, notaire

LE CENTRE DE FORMATION L'ESQUIF INC.

Prenez avis que la compagnie «LE CENTRE DE FORMATION L'ESQUIF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 novembre 1991

76403

La présidente,
ISABELLE GOUDREAU

LES ARTISANES KATERI

Prenez avis que la compagnie «LES ARTISANES KATERI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Catherine, le 5 novembre 1991

76385

Pour la compagnie,
DENISE MILLER

LES CONSTRUCTIONS ST-AMANT INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS ST-AMANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Amos, le 6 novembre 1991

76372

Le procureur de la compagnie,
SYLVIE BRIEN, notaire

**LES INVESTISSEMENTS B.A.J. INC.
B.A.J. INVESTMENTS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS B.A.J. INC. — B.A.J. INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 août 1991

76325

Le président,
DAVID FLUSS

LES INVESTISSEMENTS DREWNIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS DREWNIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 23 octobre 1991

76381

Le secrétaire de la compagnie,
ANDRÉ ROY

LES PLACEMENTS DYLE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS DYLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Loretteville, le 25 octobre 1991

76420

Le président,
LÉANDRE NADEAU

LES PLACEMENTS J. FLAMAND INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS J. FLAMAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 1^{er} novembre 1991

76419 *Les procureurs de la compagnie,*
JOLI-COEUR LACASSE SIMARD NORMAND ET ASSOCIÉS

LES PRODUITS MARINS C.G.C. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PRODUITS MARINS C.G.C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cloridorme, le 23 octobre 1991

76349 *Le président,*
LAURENT DENIS

LES VÊTEMENTS P.D.G. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES VÊTEMENTS P.D.G. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 7 novembre 1991

76414 *Les procureurs de la compagnie,*
LAFOND & CUSSON, notaires

LUC BILODEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «LUC BILODEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Siméon, le 3 septembre 1991

76327 *Le président,*
LUC BILODEAU

**MAPLE SHOPPING CENTRES LTD.
CENTRES D'ACHATS DES ÉRABLES LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «MAPLE SHOPPING CENTRES LTD. — CENTRES D'ACHATS DES ÉRABLES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} mai 1991

76407 *Le secrétaire de la compagnie,*
HY DECKELBAUM

**MISE EN VALEUR ENVIRONNEMENTALE DE
LEMIEUX INC.**

Prenez avis que la compagnie «MISE EN VALEUR ENVIRONNEMENTALE DE LEMIEUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lemieux, le 4 novembre 1991

76412 *Le président,*
JEAN-LOUIS BELISLE

OANH NGUYEN INC.

Prenez avis que la compagnie «OANH NGUYEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 novembre 1991

76380 *Le président,*
T.O. NGUYEN

PLACE BORD DE L'EAU INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACE BORD DE L'EAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-aux-Meules, le 24 octobre 1991

76417 *Le procureur de la compagnie,*
ANDRÉ-PIERRE RENAUD, notaire

RASCOLAB INC.

Prenez avis que la compagnie «RASCOLAB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 6 novembre 1991

76333 *Le président,*
LUCIEN COUTURE

R. BOURBONNIÈRE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «R. BOURBONNIÈRE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 novembre 1991

76408 *Le secrétaire-trésorier,*
RONALD BOURBONNIÈRE

RELAIS NORD DES ÎLES INC.

Prenez avis que la compagnie «RELAIS NORD DES ÎLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-aux-Meules, le 24 octobre 1991

76418 *Le procureur de la compagnie,*
ANDRÉ-PIERRE RENAUD, notaire

RESTAURANT CAFÉ DU PARC CHAMPIGNY INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT CAFÉ DU PARC CHAMPIGNY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 14 novembre 1991

76427

Le secrétaire de la compagnie,
ANDRÉ LEVESQUE

SABLIÈRE DU CAP (1987) INC.

Prenez avis que la compagnie «SABLIÈRE DU CAP (1987) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 29 octobre 1991

76422

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD

SALBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «SALBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Farnham, le 6 novembre 1991

76406

Le procureur de la compagnie,
ROBERT MONGEAU, avocat

SENELCO INC.

Prenez avis que la compagnie «SENELCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Comeau, le 15 mai 1991

76404

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-CLAUDE TREMBLAY

SOCIÉTÉ DE GESTION EMGEE INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION EMGEE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 6 novembre 1991

76323

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

SPORTS 2000 MÉGANTIC INC.

Prenez avis que la compagnie «SPORTS 2000 MÉGANTIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lac-Mégantic, le 16 septembre 1991

76415

Le président,
DENIS BOLDUK

TRANSPORT ANDRÉ BOUCHER INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT ANDRÉ BOUCHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Valleyfield, le 6 novembre 1991

76341

Pour la compagnie,
IRÈNE NOËL

VARIÉTÉS DE-MI INC.

Prenez avis que la compagnie «VARIÉTÉS DE-MI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} novembre 1991

76402

La présidente,
MICHELINE LAPIERRE

WATCHMAN'S CLOCK SERVICE LTD.

Prenez avis que la compagnie «WATCHMAN'S CLOCK SERVICE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 juin 1991

76320

Le secrétaire de la compagnie,
GHISLAIN ROUX

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Permis initial)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2997-9820 ** COMPAGNIE D'EXPERT EN SINISTRE FRONTIER (ALBERTA) LTÉE	1991 10 31	M. Robert J. Issenman, 242, Carré Victoria, bureau 3400, Tour de la Bourse, Montréal	242, Carré Victoria, bureau 3400, Tour de la Bourse, Montréal
2915-3400 * THERMOGRAVURE R.T.I. INC.	1991 10 30	M. Brian M. Schneiderman, 630, boulevard René- Lévesque ouest, Montréal	9200, avenue du Parc, bureau 403, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3220

Permis de faire affaires (Nouveau permis)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1342-1953 ** COMPAGNIE MINIÈRE CLIFFS INC.	1991 10 31

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3219

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)**

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LIGHTNING FORCE I LIGHTNING FORCE I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 20 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO. 20 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 10 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUE RANGE BLUE RANGE LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT PETROVEST VII PETROVEST VII EXPLORATION AND DEVELOPMENT AND COMPANY, LIMITED	1991 10 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XIV	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILMOVISION II	1991 09 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DISTRIBUTION AGAGUK AGAGUK DISTRIBUTION AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DISTRIBUTION AGAGUK	1991 10 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY « I » THE MANSIONS ON GRACE BAY « I » AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1444085 144085 AND COMPANY, LIMITED	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY « II » THE MANSIONS ON GRACE BAY « II » AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 144086 144086 AND COMPANY, LIMITED	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY « III » THE MANSIONS ON GRACE BAY « III » AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 155989 155989 AND COMPANY, LIMITED	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY « IV » THE MANSIONS ON GRACE BAY « IV » AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 152283 152283 AND COMPANY, LIMITED	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY « V » THE MANSIONS ON GRACE BAY « V » AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 157180 157180 AND COMPANY LIMITED	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPÉCIAL « B »	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LANDE FILM I	1991 10 29

Le notaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

Changement de l'époque où la société doit se terminer

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'époque où la société doit se terminer:

Raison sociale de la société	Époque où se terminera la société	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE INTERMONT 1991	1992 12 31	1991 10 29
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS ST-JEAN	2022 12 31	1991 10 07

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3225

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
AVOIR SEIZE ANS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TURNING SIXTEEN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	4519, Marquette Montréal, QC H2J 3Y3	1991 10 11
CARREFOUR L'ACADIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1100, boulevard Crémazie Est local 710 Montréal, QC H2P 2X2	1991 10 18
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6900, AVENUE PAPINEAU À MONTRÉAL	6900, avenue Papineau Montréal, QC H2G 2X7	1991 10 03
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LIGHTNING FORCE I LIGHTNING FORCE I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1001, de Maisonneuve Ouest local 1400 Montréal, QC H3A 3C8	1991 10 07
LE 1100 CRÉMAZIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1100, boulevard Crémazie Est local 710 Montréal, QC H2P 2X2	1991 10 18
LE 2535 LAURIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1100, boulevard Crémazie Est local 710 Montréal, QC H2P 2X2	1991 10 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE « 1370 FRANÇOIS-PAQUIN SOCIÉTÉ EN COMMANDITE »	422, place Jacques-Cartier Montréal, QC H2Y 3B3	1991 09 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2 RUE AESOP	8534, André-Grasset Montréal, QC H2M 2M6	1991 09 27

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHÂTEAUNEUF	1100, boulevard Crémazie Est local 710 Montréal, QC H2P 2X2	1991 10 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE BROUAGE	3455, de la rue Frontenac Montréal, QC	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FONDS DE FILMS VI, 1988 1988 FILM FUND VI AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	2100, Sainte-Catherine Ouest local 900 Montréal, QC H3H 2T3	1991 10 28
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GALILÉE	770, rue Sherbrooke Ouest bureau 2300 Montréal, QC H3A 1G1	1991 09 30
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	7, rue Saint-Marc Varenes, QC J3X 1R8	1991 10 11
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JARDINS ST-JEAN	422, place Jacques-Cartier Montréal, QC H2Y 3B3	1991 10 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CHAMBORD JEANNE-MANCE	2, place Alexis-Nihon bureau 1102 Montréal, QC H3Z 3C1	1991 11 01
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR	3455, de la rue Frontenac Montréal, QC	1991 10 22
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE CENTRE-VILLE D'AMOS (1987)	1100, boulevard Crémazie Est local 710 Montréal, QC	1991 10 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMONT	3455, de la rue Frontenac Montréal	1991 11 01

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Dissolution

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 7 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO. 7 AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1080, côte du Beaver Hall bureau 1700 Montréal, QC H2Z 1S8	1991 11 01
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE MÉTROPOLITAIN DU CAMION METROPOLITAN TRUCK CENTER AND COMPANY, LIMITED	1986 12 01	300, Berge du Canal Sec. 14 Saint-Pierre, QC H8R 1H3	1991 10 08
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XI	1989 10 03	300, rue Léo-Pariseau bureau 2400 Montréal, QC H2W 2P4	1991 10 28
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XII	1989 10 03	300, rue Léo-Pariseau bureau 2400 Montréal, QC H2W 2P4	1991 10 28
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER 1412 BROADWAY UPPER 1412 BROADWAY ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER BROWARD BOULEVARD UPPER BROWARD BOULEVARD ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER HICKORY UPPER HICKORY ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER LIVONIA UPPER LIVONIA ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER NEW BROWARD UPPER NEW BROWARD ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER NEW GLADES UPPER NEW GLADES ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ASSOCIÉS UPPER PARK SQUARE UPPER PARK SQUARE ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO. 1 FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 1	1988 11 18	1001, de Maisonneuve Ouest local 1400 Montréal, QC H3A 3C8	1991 10 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PROPRIÉTÉS UPPER CLARIDGE UPPER CLARIDGE PROPERTIES AND COMPANY, LIMITED	1989 11 01	1170, Peel 8 ^e étage Montréal, QC H3B 4P2	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MIMISKA 1990	1990 04 24	550, Sherbrooke Ouest local L-15 Montréal, QC H3A 1B9	1991 11 01
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1989) ONIBABA ONIBABA (1989) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1989 12 18	1010, Sherbrooke Ouest bureau 2401 Montréal, QC H3A 2R7	1991 10 11
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PRO-OR 1990	1990 04 24	275, Saint-Jacques Montréal, QC H2Y 1M9	1991 10 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPHINX 1990	1990 04 24	550, Sherbrooke Ouest local L-15 Montréal, QC H3A 1B9	1991 10 28

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3227

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPERTS-CONSEILS TÉLÉGLOBE	1991 10 02	600, McCaffrey Saint-Laurent, QC H4T 1N1
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FIFTH DYNASTY	1991 10 04	1170, Peel local 4110 Montréal, QC H3B 4P2
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOURTH DYNASTY	1991 10 04	1170, Peel local 410 Montréal, QC H3B 4P2

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE THIRD DYNASTY THIRD DYNASTY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 10 04	1170, Peel local 410 Montréal, QC H3B 4P2
LE GROUPE NANTEL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1991 09 26	12040, rue Lachapelle Montréal, QC H4G 2M4
SIREQ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1991 10 31	1550, rue Metcalfe bureau 1100 Montréal, QC H3X 1X6
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE B.Q.R. AUTO	1991 10 29	2550, boulevard Daniel-Johnson- local 340 Chomedey, QC H7T 2L1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.B.L. II	1991 10 17	1200, McGill College bureau 160 Montréal, QC H3B 4G7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.B.L. III	1991 10 17	1200, McGill College bureau 160 Montréal, QC H3B 4G7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU DOMAINE DE LA RIVIÈRE	1991 10 18	376, boulevard Saint-Joseph Est Montréal, QC H2T 1J6
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FONDS D'INVESTISSEMENT EN ENVIRONNEMENT ENVIROCAPITAL	1991 10 24	1550, Metcalfe bureau 1100 Montréal, QC H3A 1X6
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOURNIER ROSSIGNOL	1991 09 27	4001, Crémazie Est local 200 Montréal, QC H1Z 2L2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE SOLIM	1991 10 24	1550, rue Metcalfe bureau 1100 Montréal, QC H3A 1X6
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ISA FILM ISA FILM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 10 11	1001, de Maisonneuve Ouest local 1400 Montréal, QC H3A 3C8
PEMP 1991, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PEMP 1991 ASSOCIATES AND COMPANY, LIMITED	1991 10 08	1010, rue de la Gauchetière Ouest 5 ^e étage Montréal, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET DE PRODUCTION COMBINÉE DE BÉCANCOUR BÉCANCOUR COGENERATION PROJECT AND COMPANY, LIMITED	1991 10 01	Le Windsor 1170, Peel 5 ^e étage Montréal, QC H3B 4S8

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPHINX 1991 NO. 3	1991 10 04	620, Saint-Jacques local 205 Montréal, QC H3C 1C7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALVEST 1991 TALVEST AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP 1991	1991 09 20	1800, place du Canada Montréal, QC H3B 2N2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UN RUE STEWART ONE STEWART AND COMPANY, LIMITED	1991 10 25	1068, rue Beaulac Saint-Laurent, QC H4R 1R7

Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

3228

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
AVOIR SEIZE ANS SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TURNING SIXTEEN AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	ADOBE PRODUCTIONS INC.	137532 CANADA INC.	1991 10 11
LES FILMS CINAR XIV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINAR FILMS XIV AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	ABRAMS CONSULTANTS INC.	CINAR FILMS INC.	1991 10 18
LES FILMS CINAR XVII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINAR FILMS XVII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	CAN-AM FILM MANAGEMENT CORPORATION	CINAR FILMS INC.	1991 10 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2 RUE AESOP	2864-8350 QUÉBEC INC.	GESTION 2 RUE AESOP INC.	1991 09 27
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 360-420 NOTRE-DAME	2860-5087 QUÉBEC INC.	GESTION 360-420 NOTRE DAME INC.	1991 10 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 3 FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO 3	ABRAMS CONSULTANTS INC.	ALLIANCE ENTERTAINMENT HOLDINGS INC.	1991 09 30

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 4 <i>FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO 4</i>	ABRAMS CONSULTANTS INC.	ALLIANCE ENTERTAINMENT HOLDINGS INC.	1991 10 08
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6900, AVENUE PAPINEAU À MONTRÉAL	2858-7764 QUÉBEC INC.	2624-5720 QUÉBEC INC.	1991 10 03
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1991) SFI NO. 4 <i>SFI (1991) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 4</i>	174767 CANADA INC.	ABRAMS CONSULTANTS INC.	1991 09 26
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUE RANGE <i>BLUE RANGE LIMITED PARTNERSHIP</i>	112040 CANADA INC.	GESTION PETROVEST VII INC. <i>PETROVEST MANAGEMENT VII INC.</i>	1991 10 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XI	CAN-AM FILM MANAGEMENT CORPORATION	2630-4907 QUÉBEC INC.	1991 09 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XII	CAN-AM FILM MANAGEMENT CORPORATION	2630-4907 QUÉBEC INC.	1991 09 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COSCIENT TÉLÉ-SÉRIES XIV	2630-4907 QUÉBEC INC.	SOFINAT LIMITÉE	1991 09 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE BROUAGE	L'IMMOBILIÈRE INC.	2635-3789 QUÉBEC INC.	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE MÉSY	2859-0115 QUÉBEC INC.	2844-7845 QUÉBEC INC.	1991 10 22
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GALILÉE	2633-2726 QUÉBEC INC.	2432-1523 QUÉBEC INC.	1991 09 30
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	2861-0103 QUÉBEC INC.	D.E.F.I. INC. DÉVELOPPEMENT FINANCIER	1991 10 11
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LIGHTNING FORCE I <i>LIGHTNING FORCE I AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	CINEXUS MANAGEMENT INC.	SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEURS (C.E.I.) EN DIVERTISSEMENT CANADIEN INC. <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS (C.E.I.) MANAGEMENT INC.</i>	1991 10 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY II <i>THE MANSIONS ON GRACE BAY « II » AND COMPANY LIMITED</i>	144085 CANADA LTD	144086 CANADA LTD	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY III <i>THE MANSIONS ON GRACE BAY « III » AND COMPANY LIMITED</i>	144085 CANADA LTD	155989 CANADA INC.	1991 10 18

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY « IV » THE MANSIONS ON GRACE BAY « IV » AND COMPANY LIMITED	144085 CANADA LTD	152283 CANADA INC.	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES MANOIRS SUR GRACE BAY « V » THE MANSIONS ON GRACE BAY « V » AND COMPANY LIMITED	144085 CANADA LTD	157180 CANADA INC.	1991 10 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR	L'IMMOBILIÈRE INC.	2544-0603 QUÉBEC INC.	1991 10 22
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONT-PARNASSE	2854-7263 QUÉBEC INC.	INVEXGEST LTÉE	1991 09 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RENAISSANCE	2854-7263 QUÉBEC INC.	INVEXGEST LTÉE	1991 09 24
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMONT	L'IMMOBILIÈRE INC.	2527-0901 QUÉBEC INC.	1991 11 01
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPÉCIAL « B »	2859-7870 QUÉBEC INC.	LANDE FILM INC.	1991 10 29

Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

3229

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Allstate, compagnie d'assurance
Allstate Insurance Company
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de Allstate, compagnie d'assurance — Allstate Insurance Company a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Contre la grêle
- Garantie (activités limitées à l'assurance caution)
- Responsabilité
- Maritime

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement au Québec, à l'exception de la catégorie maritime pour laquelle il maintient au

Québec un cautionnement d'au moins 60 000 \$ tel que requis par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé à Allstate Plaza, Northbrook, Illinois, 60062 USA. Le représentant au Québec est monsieur Paul M. Demers, 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3301, Montréal, QC, H3B 3T1.

Québec, le 7 novembre 1991

3223

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnie d'assurances Maritime et Incendie Mitsui, Ltée
(dénomination sociale française utilisée par Mitsui Marine and Fire Insurance Company, Limited)
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis de la Compagnie d'assurances Maritime et Incendie Mitsui, Ltée (dénomination sociale française utilisée par Mitsui Marine and Fire Insurance Company, Limited) a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Biens
- Bris des machines
- Responsabilité

— Maritime

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), à l'exception de la catégorie maritime pour laquelle il maintient au Québec un cautionnement d'au moins 50 000 \$ tel que requis par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est monsieur Robert Montmarquette a/s Gerling Global, 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, QC, H3A 3C8. Le siège social de la compagnie est situé au 3-9, Kanda-Surugadai, Chiyoda-Ku, Tokyo, Japan.

Québec, le 11 novembre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3232

Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Biens
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime

(activités limitées à la réassurance)

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement au Québec, à l'exception de la catégorie maritime pour laquelle il maintient au Québec un cautionnement d'au moins 50 000 \$ tel que requis par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé à Dufourstrasse 40, 9001 St Gall, Suisse. Le représentant au Québec est monsieur W. J. Green, 1080, côte du Beaver Hall, bureau 2000, Montréal, QC, H2Z 1S8.

Québec, le 8 novembre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3232

La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada
Délivrance de permis

Avis est donné, par les présentes, que « La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada » a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec dans les catégories suivantes:

- sur la vie
- contre la maladie ou les accidents

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est M. John Sullivan (McCarthy, Tétrault) sis au 1170, rue Peel, 6^e étage, Montréal, QC, H3B 4S8.

Le siège social de la compagnie est situé au 350, Burnhamthorpe Road West, Suite 301, P.O. Box 2500, Mississauga (Ontario), L4T 4C2.

Québec, le 8 novembre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3231

La Suisse Compagnie anonyme d'Assurances Générales
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Suisse Compagnie Anonyme d'Assurances Générales a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Biens
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement au Québec, à l'exception de la catégorie maritime pour laquelle il maintient au Québec un cautionnement d'au moins 50 000 \$ tel que requis par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé à 43, Gotthardstrasse, Zurich, Suisse. Le représentant au Québec est monsieur W. J. Green, 1080, côte du Beaver Hall, bureau 2000, Montréal, H2Z 1S8.

Québec, le 8 novembre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3232

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité de Boischatel

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 7 novembre 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom du village de Saint-Jean-de-Boischatel en celui de « municipalité de Boischatel », située dans la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré.

3224

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

Municipalité de Saint-Gervais

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 7 novembre 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la municipalité de la paroisse de Saints-Gervais-et-Protas en celui de « Municipalité de Saint-Gervais », située dans la municipalité régionale de comté de Bellechasse.

3224

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

Ville de Longueuil et Ville de Saint-Hubert

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 7 novembre 1991 le Règlement numéro 89-3202 de la ville de Longueuil, tel que modifié par la proposition de modification du 25 février 1991, ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Saint-Hubert et qu'il a également approuvé, à cette date, l'accord intervenu entre les deux municipalités au sujet du partage de l'actif et du passif relatifs au territoire visé par l'annexion.

Cette modification a été faite conformément à la loi et a été approuvée par le conseil de la ville de Longueuil.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 11 mars 1991; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la ville de Longueuil est établie à 131 800 habitants et celle de la ville de Saint-Hubert à 73 400 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

Arrêté concernant la division en districts électoraux de la ville de Saint-Hubert

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales a approuvé le Règlement numéro 89-3202 de la ville de Longueuil ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Saint-Hubert;

ATTENDU QUE cette annexion modifie les limites du district électoral numéro 1 de la ville de Saint-Hubert;

ATTENDU QUE l'article 41.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) permet au ministre des Affaires municipales de délimiter temporairement le district électoral touché par la modification faite au territoire de la municipalité annexée;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Affaires municipales délimite le district électoral numéro 1 de la ville de Saint-Hubert comme suit:

Les limites du district électoral numéro 1 de la ville de Saint-Hubert sont celles décrites pour ce district au Règlement numéro 747-88 de cette municipalité, soustraction faite de la partie du territoire annexé.

Cette division est valide jusqu'à ce qu'une nouvelle division en districts électoraux s'applique conformément à la loi.

Québec, le 7 novembre 1991

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DES TERRITOIRES DÉTACHÉS DE LA VILLE DE SAINT- HUBERT ET ANNEXÉS À LA VILLE DE LONGUEUIL, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHAMPLAIN

Des territoires faisant actuellement partie de la ville de Saint-Hubert, dans la municipalité régionale de comté de Champlain, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Hubert les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Premier territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Roberval et de la ligne nord-est du lot 5; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne médiane dudit boulevard dans une direction sud-ouest jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 6; partie de la ligne sud-ouest, la ligne nord-ouest et partie de la ligne nord-est dudit lot 6 jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 5; enfin, la ligne nord-ouest et partie de la ligne nord-est dudit lot 5 jusqu'au point de départ;

Deuxième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Roberval et de la ligne nord-est du lot originaire 9; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne médiane dudit boulevard dans une direction sud-ouest jusqu'à la ligne sud-ouest du lot originaire 10; partie de la ligne sud-ouest, la ligne nord-ouest et partie de la ligne nord-est dudit lot 10 jusqu'à la ligne nord-ouest du lot originaire 9; enfin, la ligne nord-ouest et partie de la ligne nord-est dudit lot 9 jusqu'au point de départ;

Troisième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Roberval et de la ligne nord-ouest du lot 11-47; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne médiane dudit boulevard dans une direction sud jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 11-47; partie de ladite ligne sud-ouest et la ligne sud-ouest du lot 11-318; enfin, la ligne nord-ouest dudit lot 11-318 et partie de la ligne nord-ouest du lot 11-47 jusqu'au point de départ;

Quatrième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Vauquelin et de la ligne sud-ouest du lot originaire 11; de là,

successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne sud-ouest dudit lot 11 en allant vers le nord-ouest jusqu'à la ligne médiane du boulevard des Capucines; la ligne médiane dudit boulevard (en partie projetée) dans une direction sud-est et son prolongement jusqu'à sa rencontre avec une ligne droite faisant un angle intérieur de 62°30'15" avec la ligne sud-ouest du lot 11 et dont l'origine est le point de départ; enfin, ladite ligne droite jusqu'au point de départ;

Lesquels territoires sont annexés à la ville de Longueuil.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 11 mars 1991

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

3224

**Ville de Saint-Hubert
et
Ville de Longueuil**

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 7 novembre 1991 le Règlement numéro 855-89 de la ville de Saint-Hubert ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Longueuil et qu'il a également approuvé, à cette même date, l'accord intervenu entre les deux municipalités au sujet du partage de l'actif et du passif relatifs au territoire visé par l'annexion.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 11 mars 1991; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la ville de Saint-Hubert est établie à 73 400 habitants et celle de la ville de Longueuil à 131 800 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

Arrêté concernant la division en districts électoraux de la ville de Longueuil

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales a approuvé le Règlement numéro 855-89 de la ville de Saint-Hubert ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Longueuil;

ATTENDU QUE cette annexion modifie les limites des districts électoraux numéro 10, 11, 12, 19 et 20 de la ville de Longueuil;

ATTENDU QUE l'article 41.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) permet au ministre des Affaires municipales de délimiter temporairement le district électoral touché par la modification faite au territoire de la municipalité annexée;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Affaires municipales délimite les districts électoraux numéro 10, 11, 12, 19 et 20 de la ville de Longueuil comme suit:

Les limites des districts électoraux numéro 10, 11, 12, 19 et 20 de la ville de Longueuil sont celles décrites pour ces districts au Règlement numéro 90-3248 de cette municipalité, soustraction faite de la partie du territoire annexé.

Cette division est valide jusqu'à ce qu'une nouvelle division en districts électoraux s'applique conformément à la loi.

Québec, le 7 novembre 1991

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

**DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DES
TERRITOIRES DÉTACHÉS DE LA VILLE DE LONGUEUIL
ET ANNEXÉS À LA VILLE DE SAINT-HUBERT, DANS LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
CHAMPLAIN**

Des territoires faisant actuellement partie de la ville de Longueuil, dans la municipalité régionale de comté de Champlain, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, emprise de chemin de fer ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Premier territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Roberval et de la ligne nord-est du lot 45-1; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne nord-est et la ligne sud-est dudit lot; la ligne brisée limitant au sud-est les lots 45, 46 et 47; partie de la ligne sud-ouest du lot 47 jusqu'à la ligne médiane du boulevard Roberval; enfin, la ligne médiane dudit boulevard dans une direction nord-est jusqu'au point de départ;

Deuxième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Roberval et de la ligne nord-est du lot originaire 51; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne nord-est et la ligne sud-est dudit lot; la ligne sud-est et partie de la ligne sud-ouest du lot 53 jusqu'à la ligne médiane du boulevard Roberval; enfin, la ligne médiane dudit boulevard dans une direction nord-est jusqu'au point de départ;

Troisième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Roberval et de la ligne nord-est du lot 57; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne nord-est et la ligne sud-est dudit lot; partie de la ligne sud-est du lot 58 jusqu'à la ligne médiane du boulevard Roberval; enfin, la ligne médiane dudit boulevard dans une direction nord jusqu'au point de départ;

Quatrième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Roberval et de la ligne nord-est du lot 106; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne nord-est

du lot 106, la ligne nord-est du lot 107 et partie de la ligne nord-est du lot 108 jusqu'à la ligne médiane du boulevard des Capucines; la ligne médiane dudit boulevard dans une direction nord-est et son prolongement jusqu'à la ligne médiane du boulevard Roberval; enfin, la ligne médiane de ce dernier boulevard dans une direction nord-est jusqu'au point de départ;

76387

*Le président de l'Office
des professions du Québec,
THOMAS J. MULCAIR*

Cinquième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne médiane du boulevard Vauquelin et de la ligne nord-est du lot 111-97; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de ladite ligne nord-est en allant vers le sud-est jusqu'à la ligne sud-est du lot 111-81; la ligne sud-est du lot originaire 111 et son prolongement jusqu'au côté sud-ouest du chemin De Chambly; le côté sud-ouest dudit chemin dans une direction nord-ouest jusqu'à la ligne sud-est du lot originaire 113; partie de la ligne sud-est des lots originaires 113 et 307 jusqu'à un point situé au sud-ouest et à une distance de 4,26 m du coin sud dudit lot 307; dans les lots originaires 113 et 307, une ligne droite faisant un angle intérieur de 39°53'04" avec la ligne précédente jusqu'à la ligne médiane du boulevard Julien-Lord; enfin, la ligne médiane des boulevards Julien-Lord et Vauquelin, prolongée à travers le chemin De Chambly, jusqu'au point de départ;

Sixième territoire:

Partant du point de rencontre de la ligne sud-est du lot 113 et de la ligne sud du lot 307; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de ladite ligne sud-est en allant vers le sud-ouest jusqu'au côté sud du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route numéro 116); le côté sud dudit boulevard dans une direction ouest jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 120; partie de ladite ligne sud-ouest en allant vers le nord-ouest jusqu'au côté nord du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier; dans le lot 120, une ligne suivant un rayon de 3515,62 m et mesurant 113,84 m, soit jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 119; partie de ladite ligne nord-ouest en allant vers le nord-est sur une distance de 31,64 m, soit jusqu'à la ligne sud du lot 307; enfin, partie de ladite ligne sud en allant vers l'est jusqu'au point de départ;

Lesquels territoires sont annexés à la ville de Saint-Hubert.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 11 mars 1991

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

3224

Office des professions du Québec

Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) que le Comité de discipline de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec a radié, de façon permanente, monsieur André Malo du Tableau de la corporation, en vertu d'une décision rendue le 6 septembre 1991.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1228-7108 L'ACCUEIL LE RELAIS INC.	1991 10 17	Aucune
2324-4544 COMITÉ DU PATRIMOINE DE BROMPTONVILLE INC.	1991 10 17	Aucune
2312-3730 LA FONDATION D'AIDE AUX VOCATIONS DE BROMPTONVILLE INC.	1991 10 17	Aucune
1265-8159 HINLA CORPORATION	1991 10 18	Aucune
2313-4315 LOISIRS 3 ^e ÂGE ROSEMONT	1991 10 17	Aucune
1668-8095 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTMORENCY	1991 10 22	Aucune
1668-8145 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE PONTIAC DIV. «A»	1991 10 22	Aucune
1668-8483 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES	1991 10 17	Aucune
1585-1801 THE TARAS SHEVCHENKO UKRAINIAN READING SOCIETY	1991 10 18	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: SOCIÉTÉ CULTURELLE UKRAINIENNE TARAS SHEVCHENKO (PROSVITA) THE TARAS SHEVCHENKO UKRAINIAN READING SOCIETY (PROSVITA)

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

3221

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000084-900
S. 605-18-000008-910

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., corporation légalement constituée, continuant les activités de la Société d'Entraide Économique du Québec inc., et possédant les mêmes droits que celle-ci, ayant un bureau au 258, 2^e Rue Est à La Sarre, district d'Abitibi, QC, demanderesse, contre GAÉTAN CHARBONNEAU, domicilié au 15, avenue Demers Ouest à La

Sarre, Abitibi, QC, et LAURENT CHARBONNEAU, domicilié au 666, rue Perreault Est à Rouyn-Noranda, QC, et DENISE CHARBONNEAU, domiciliée au 666, rue Perreault Est à Rouyn-Noranda, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR d'Abitibi, mis en cause.

L'immeuble de Gaétan Charbonneau:

« Un morceau de terrain mesurant, mesures anglaises, deux cent dix pieds de largeur nord-sud sur une profondeur est-ouest de quatre cents pieds (210 pi x 400 pi) à prendre à même une partie est du lot non subdivisé numéro vingt-huit (ptie E. 28) du rang Cinq (rg 5) du canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, morceau de terrain borné comme suit: au nord et à l'ouest, par une autre partie dudit lot numéro vingt-huit, rang Cinq, canton de La Sarre; à l'est, sur ses deux cent dix pieds de largeur, borné par la route nationale no 111 à cet endroit; et au sud, sur sa profondeur de quatre cents pieds, borné par le morceau de terrain de Les Compagnies Molson-Limitée, enregistrement no 167706 ou représentants, ou encore borné au sud à quatre cent seize pieds (416 pi) de la ligne de division des rangs Quatre et Cinq (rg 4-5) dudit canton de La Sarre; le tout avec les bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. »

L'immeuble saisi ne constitue pas une résidence familiale au sens de l'article 687.1 du Code de procédure civile.

La mise à prix est fixée à 21 012,75 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest, Amos, le MERCREDI QUINZIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 4 novembre 1991

76368

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000177-910
S. 460-18-000474-914

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique dûment constitué en corporation et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, représentée par Marc Simoneau, directeur, prêts commerciaux de la succursale Centre d'affaires commerciales Estrie, au 25, rue Dufferin, Granby, QC, partie demanderesse, contre PAULO BRUNELLE, agent de prévention et LOUISE HUOT, gérante de district, demeurant en la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, QC, au 345 de la rue Van-Horne, faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale enregistrés de: « Motel les Jardins du Golf Enr. », partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité du canton de Granby, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-sept (ptie 827), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, décrite et bornée comme suit: mesurant soixante-treize mètres et quinze centimètres (73,15 m) dans ses limites nord et sud par cent quinze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (115,92 m) dans ses limites est et ouest.

Bornée, ladite partie, vers le nord par le lot numéro 827 partie (emprise de la route 112), vers l'est par le lot 827-3, vers le sud et vers l'ouest par le résidu dudit lot numéro 827, tous au cadastre du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford.

Concernant en superficie huit mille quatre cent soixante-douze mètres carrés et huit décimètres carrés (8 472,8 m²).

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, notamment les bâtisses dessus érigées, portant le numéro 1420 de la rue Principale, sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, notamment celle en faveur d'Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 116806 et aussi sujet à une servitude en faveur de Bell Canada créée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 108983 et 96469.

La description ci-dessus a été établie à l'aide d'un certificat de localisation préparé par Gilbert Grondin, a.-g., le trois octobre mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) sous le numéro 2091 de ses minutes, lequel certificat les parties reconnaissent constituer une description fidèle et valable et l'immeuble présentement vendu.

II- Désignation

Les biens suivants que les parties déclarent conviennent et reconnaissent être immeubles par destination.

Liste et valeur contributive

Bar

— 1 système à contrôle à boisson	1 000,00
— 1 caisse enregistreuse	200,00
— 16 tables	400,00
— 42 chaises	420,00
— 13 miroirs muraux	300,00
— 1 horloge	25,00
— comptoir de bar	500,00
— comptoir de travail	200,00
— 1 congélateur	500,00
— 1 chauffe-café	100,00
— 1 réfrigérateur 4 portes pour bières	1 500,00
— 1 machine à café	200,00
— 2 évier acier inoxydable	800,00
— 17 bancs de bar	600,00
— 5 tables à « cruising bar »	125,00
— 3 tables à buffet	300,00
— ensemble d'éclairage pour musiciens	500,00
— tables piano-bar	100,00

Salle à manger et cuisine

— 53 chaises standard	530,00
— 14 tables	350,00
— 1 chaise haute	10,00
— 1 cafetière	20,00
— 1 horloge Classic Plus	25,00
— 1 table de service	100,00
— 1 réfrigérateur à Pepsi	800,00
— 1 four à convection	200,00
— 1 plaque à cuisson	500,00
— 1 friteuse	500,00
— 1 poêle à 2 ronds	100,00
— hotte à vapeur	300,00
— 1 hotte avec système CO ²	1 000,00
— 1 lave-vaisselle	1 000,00
— comptoir 3 évier stainless	1 000,00
— 1 machine à Pepsi	500,00
— horloge	25,00
— armoire à vaisselle	50,00
— 1 four micro-onde	300,00
— 1 table de travail	100,00
— 2 grille-pain	200,00
— 1 caisse enregistreuse	300,00
— 1 réfrigérateur à pâtisserie	600,00
— 3 congélateurs	450,00
— 1 poêle avec four à cuisson	500,00
— 1 lavabo à 2 cuves	500,00
— 1 malaxeur	100,00
— 1 blender	100,00
— 1 machine à milk shake	50,00
— 1 machine à chauffer soupe	100,00
— 1 chambre froide avec unité de réfrigération et compresseur	2 500,00

Divers

— 1 bureau, 1 chaise	100,00
— 2 armoires	50,00
— 1 vidéo RCA	200,00
— 3 fauteuils	75,00
— 1 table	20,00
— 15 chaises de terrasse	225,00
— 1 aspirateur Électrolux	225,00
— tables et chaises à patio	200,00
— 1 balançoire sur roulettes	300,00

Enseigne, divers objets servant au bon fonctionnement du commerce: 5 000,00

Équipement pour 22 unités de motel incluant lits, T.V., bureaux, couvre-lits, etc. 33 000,00
 22 x 1 500,00 \$
 Total: 60 650,00 »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 86 000,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI QUATORZIÈME jour de JANVIER 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
 ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Granby, le 21 octobre 1991

76366

Ordonnance de saisie et vente immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Bedford
 No 460-05-000175-914
 S. 460-18-000472-918

LA FINANCIÈRE PRÊTS ÉPARGNE INC., compagnie légalement constituée, régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1), ayant son bureau au 159, Principale à Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre **FRANJEAN INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 749, rue Saint-Georges à Drummondville, district de Drummond, et **FRANÇOIS FOURNIER**, domicilié et résidant au 749, rue Saint-Georges à Drummondville, district de Drummond, partie défenderesse, et **MAURICE GALLANT & ASSOCIÉS INC.**, en sa qualité de syndic à la faillite de Franjean Inc. et François Fournier, du 543 B, rue Laviolette à Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une propriété composée des lots suivants:

a) les lots numéros six, sept, huit et neuf de la subdivision du lot dix-sept A, rang 1, canton de Milton, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton, division d'enregistrement de Shefford (17-A-6, 17-A-7, 17-A-8 et 17-A-9);

b) et une partie du lot numéro cinq de la subdivision du lot originaire numéro dix-sept A, rang 1, canton de Milton, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton, division d'enregistrement de Shefford (ptie 17-A-5), laquelle est bornée comme suit: vers le nord par le lot 17-A-5 partie, vers l'est par le lot 16-F, vers le sud par le lot 17-A-6 et vers l'ouest par le lot 17-A-37-1 (rue), contenant en superficie 580,6 mètres carrés; avec bâtisse dessus érigée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 36 682,73 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI QUATORZIÈME jour de JANVIER 1992 à QUINZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 22 octobre 1991

76365

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-02-000560-906
S. 460-000471-910

LES PRODUITS DE BÉTON SUPREME INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 11, rue Allard, Foster, district de Bedford, partie demanderesse, contre MARCEL LEPAGE, domicilié et résidant au 16, chemin Foster, Waterloo, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

Vente no 1

« La subdivision quatre (4) du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979-4) du cadastre officiel du canton de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 375,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Vente no 2

« La subdivision cinq (5) du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979-5) du cadastre officiel du canton de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 372,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Vente no 3

« La subdivision six (6) du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979-6) du cadastre officiel du canton de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 680 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au

moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 322,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Vente no 4

« La subdivision dix (10) du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979-10) du cadastre officiel du canton de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 902,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Vente no 5

« La subdivision douze (12) du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979-12) du cadastre officiel du canton de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 037,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Vente no 6

« La subdivision treize (13) du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979-13) du cadastre officiel du canton de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 680 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 662,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Vente no 7

« La subdivision quatorze (14) du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979-14) du cadastre officiel du canton de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétion prévu à l'article 680 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 585,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Ces ventes seront faites sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 22 octobre 1991

76367

Frontenac

Vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000091-89-3
S. 235-18-000011-91-0

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1) et selon la première partie de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, a. 18), ayant son siège social en la ville d'Alma et une succursale à Thetford Mines, au 222, boulevard Smith Sud, district de Frontenac, G6G 7N6, partie demanderesse, contre NORMAND VACHON, domicilié et résidant au 66, rue Notre-Dame Nord à Thetford Mines, district de Frontenac, G6G 2J8, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford Mines, 693, rue Saint-Alphonse Ouest à Thetford Mines, district de Frontenac, G6G 3X3, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Black Lake, connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-quatre du lot numéro trois cent vingt-deux (no 322-24) au cadastre officiel du canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit, et sujet à toutes les conditions de concession dudit immeuble ainsi qu'à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes. »

La mise à prix est fixée à neuf mille cinq cent trente-deux dollars et cinquante cents (9 532,50 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford Mines, le HUITIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford Mines, le 5 novembre 1991

76363

Vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000090-89-5
S. 235-18-000010-91-2

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1) et selon la première partie de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, a. 18), ayant son siège social en la ville d'Alma et une succursale à Thetford Mines, au 222, boulevard Smith Sud, district de Frontenac, G6G 7N6, partie demanderesse, contre NORMAND VACHON, domicilié et résidant au 66, rue Notre-Dame Nord à Thetford Mines, district de Frontenac, G6G 2J8, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford Mines, 693, rue Saint-Alphonse Ouest à Thetford Mines, district de Frontenac, G6G 3X3, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Thetford Mines, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-sept de la subdivision du lot numéro trois cent quatre-vingt-dix (no 390-67) au cadastre officiel pour le village de Kingsville; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit. Sujet à une servitude en faveur de Bell Asbestos Mines Ltd, aux termes d'un acte exécuté devant Yvon Gardner, notaire, le 20 février 1975 et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford le 24 février 1975, sous le numéro 75304. »

La mise à prix est fixée à huit mille onze dollars et cinquante cents (8 011,50 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford Mines, le HUITIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

Le shérif,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford Mines, le 5 novembre 1991

76364

Vente immobilière

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Frontenac
 No 235-05-000089-89-7
 S. 235-18-000009-91-4

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1) et selon la première partie de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38, a. 18), ayant son siège social en la ville d'Alma et une succursale à Thetford Mines, au 222, boulevard Smith Sud, district de Frontenac, G6G 7N6, partie demanderesse, contre **NORMAND VACHON**, domicilié et résidant au 66, rue Notre-Dame Nord à Thetford Mines, district de Frontenac, G6G 2J8, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Thetford Mines, 693, rue Saint-Alphonse Ouest à Thetford Mines, district de Frontenac, G6G 3X3, mis en cause.

« Un emplacement situé au numéro d'immeuble 66, rue Notre-Dame Nord en la ville de Thetford Mines, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros cent quatre-vingt-A et cent quatre-vingt-huit (ptie nos 187-A et 188) au cadastre officiel pour le village de Kingsville, ayant une largeur de quarante pieds (40 pi) dans la ligne nord-ouest en front le long de la rue Notre-Dame, une largeur de quarante-huit pieds et six pouces (48 pi 6 po) dans la ligne sud-est en arrière à la profondeur dudit emplacement, une profondeur de cent dix-sept pieds (117 pi) dans la ligne sud-ouest, cette dernière ligne étant une ligne brisée, et une profondeur totale de cent dix-sept pieds et sept pouces (117 pi 7 po) dans la ligne nord-est, cette dernière ligne nord-est ayant d'abord une profondeur de quatre-vingt-dix pieds et dix pouces (90 pi 10 po) à partir de ladite rue Notre-Dame dans une direction sud-est puis tournant à angle droit dans une direction nord-est sur une distance de quatre pieds et six pouces (4 pi 6 po); et de là, tournant encore à angle droit dans une direction sud-est pour une profondeur additionnelle de vingt-six pieds et neuf pouces (26 pi 9 po) et borné comme suit, savoir: en front, au nord-ouest, par ladite rue Notre-Dame; en arrière, au sud-est, par le lot numéro deux cent un; d'un côté, au nord-est, par une autre partie dudit lot numéro cent quatre-vingt-huit, appartenant à l'Association de Protection Mutuelle de la Province de Québec ou représentants; et de l'autre côté, au sud-ouest, par une partie du lot numéro cent quatre-vingt-huit; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit et des autres conditions de concession dudit emplacement.

Sujet et avec droit à un chemin mitoyen de dix pieds de largeur par quatre-vingt-dix pieds et dix pouces de profondeur (10 pi x 90 pi 10 po) à être pris également sur le terrain ci-dessus et sur l'autre partie dudit lot numéro cent quatre-vingt-huit du susdit cadastre, appartenant à l'Association de Protection Mutuelle de la Province de Québec, ou représentants, pour l'utilité et le service de ces deux immeubles.

Avec droit à une servitude de vue contre une autre partie du lot numéro (188) et une partie du lot numéro (189) au cadastre officiel pour le village de Kingsville, et sujet ledit immeuble à une servitude de vue contre une autre partie du lot numéro (188) et une partie du lot numéro (189) au cadastre officiel du village de Kingsville, tel qu'il appert d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, le deux novembre mil neuf cent soixante-dix-huit, sous le numéro 88477.

Sujet au procès-verbal de bornage effectué par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre et enregistré au bureau d'enregistrement de Thetford, sous le numéro 30363. »

La mise à prix est fixée à douze mille cinq cent soixante-huit dollars et cinquante cents (12 568,50 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford Mines, le HUITIÈME jour de JANVIER 1992 à NEUF heures.

Le shérif,
 CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Thetford Mines, le 5 novembre 1991

76362

Joliette

Saisie-exécution immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 Nos 705-05-000445-919
 705-18-000109-914

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JEAN-DE-MATHA, partie demanderesse, contre **GASTON RICHARD**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quarante-sept (ptie 347), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, division d'enregistrement de Joliette, de figure irrégulière, mesurant environ treize mètres et onze centièmes (13,11 m) (43 pi) de largeur, en front, au sud-est, par environ quatorze mètres et trente-trois centièmes (14,33 m) (47 pi) de largeur en arrière, au nord-ouest, par une profondeur d'environ soixante-trois mètres et neuf centièmes (63,09 m) (207 pi) au nord-est et au sud-ouest, et borné comme suit: en front, vers le sud-est, par le chemin public (rue Sainte-Louise); en arrière, au nord-ouest, par le terrain de Gilles Geoffroy (no 233589); d'un côté, vers le sud-ouest, partie par le terrain de Lucien Hénault (no 149784) et partie par le terrain dudit Gilles Geoffroy (no 233589); et de l'autre côté, au nord-est, partie au terrain de Pierre Venne (no 258069) et partie au terrain dudit Gilles Geoffroy (no 233589), toutes autres parties dudit lot 347 desdits plan et livre de renvoi officiels. La ligne nord-est du terrain ici décrit a fait l'objet d'un bornage sur une distance d'environ cinquante-sept mètres et soixante-sept centièmes (57,67 m) (189,2 pi) entre René Gravel et dame Moïse Gravel, préparé par monsieur Marcel E. Genest, arpenteur-géomètre, le 3 décembre 1953, acte enregistré à Joliette, sous le numéro 95210; avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, notamment les servitudes de passage mitoyen sur le côté nord-est du terrain ici vendu et créées aux termes des actes enregistrés à Joliette sous les numéros 145223 et 231538.

Compris également toutes bâtisses y érigées, portant les numéros 69 et 71 de la rue Sainte-Louise à Saint-Jean-de-Matha.

B) Les immeubles par destination suivants:

- Scie à viande Butcher Boy (660091);
- Coupe française Idéal (Mod Mt-M2-82C2134);
- Délicatasseur Toledo, no S1289;
- Balance à boucher Toledo, 2037477;
- Trancheur Bizerha, 361994;
- Comptoir de boucher Pinnacle, 12730;
- Aiguise couteaux Hook Model S60GAL5907;
- Frigidaire à coke, CG39552-TF358;
- Congélateur à crème glacée Schaefer (5', blanc une porte coulissante sur le dessus);
- Congélateur à crème glacée Kelvinator (5', blanc 2 portes coulissantes dessus);
- Congélateur à crème glacée Foster 59690;
- Frigidaire pour fruits et légumes, trois tablettes, 12', blanc, pas de porte;
- Balance pour fruits et légumes, TECSL32-15-15168A;
- Caisse enregistreuse, TECMA-1050-5P565862;
- Chambre froide, liqueurs, lait, 4 portes;
- Chambre froide, bière, 1 porte;
- Chambre froide, viande, 1 porte;
- Congélateur domestique Roy, 15 p.c.;
- Congélateur domestique Frigidaire, 15 p.c.;
- Calculatrice Underwood électrique;
- Balance chatillon 67788 (dans la chambre froide);

Étant tous les équipements se trouvant dans l'immeuble A et servant à l'exploitation du commerce de boucherie situé dans ledit immeuble A.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 17 411,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 450, Saint-Louis, Joliette, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76316

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-013063-902
705-18-000122-917

COMPAGNIE DE FIDUCIE HOUSEHOLD, partie demanderesse, contre JEAN MARIE BURNETT, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Un immeuble ayant front sur la rue Saint-Jean Ouest à Saint-Gérard-Majella, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-huit (228-25), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption.

Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment celle portant le 100 de ladite rue Saint-Jean Ouest à Saint-Gérard-Majella.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 31 059,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76355

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-000295-915
705-18-000118-915

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-ZÉNON, partie demanderesse, contre PAUL RAINVILLE, ès qualités de syndic à la faillite d'Adrien Levasseur, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un emplacement situé chemin du Lac-Comeau à Saint-Zénon, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois (ptie 3, rg 13) du Treizième Rang au cadastre du canton de Provost, division d'enregistrement de Berthier, de forme irrégulière, étant toute cette partie dudit lot borné au nord-est en partie par la partie dudit lot, appartenant à Jacques Leblanc ou représentants et en partie par la partie dudit lot, appartenant à la corporation municipale de Saint-Zénon ou représentants, au sud-est par le chemin du Lac-Comeau, au sud-ouest par partie dudit lot, appartenant à Micheline Thibodeau ou représentants, à l'ouest et au nord-ouest par partie dudit lot numéro 3, appartenant à Jacques Boudreau ou représentants et au nord par un chemin privé. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 663,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76358

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-002174-902
705-18-000121-919

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-ZÉNON, partie demanderesse, contre **JEAN YVES RONDEAU**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un immeuble situé à Saint-Zénon, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-cinq au Sixième Rang (ptie 35, rg 6) du canton de Provost au cadastre dudit canton, contenant une largeur de cent cinquante pieds (150 pi) en front du chemin Champagne et une même largeur en arrière, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans les lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: en front par le chemin Champagne, en profondeur et des côtés ouest et est par partie du lot 35, propriété de M. Léonard Charette ou représentants.

Avec une maison y érigée au 51, chemin Champagne à Saint-Zénon. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 6 045,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76354

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-001500-867
705-18-000114-914

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, partie demanderesse, contre **ROGER SIMARD**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain situé sur la Quatrième Avenue Beaulac à Saint-Calixte, connu et désigné comme étant le lot numéro cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq C (5C-117) du Onzième Rang au cadastre du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 274,00 \$, représentant

25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76356

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-000889-907
705-18-000111-910

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, partie demanderesse, contre **ROMÉO OTTAVIO**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain situé à Saint-Calixte, désigné comme étant une partie du lot neuf A du Cinquième Rang au cadastre du canton de Kilkenny, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

Ledit terrain est borné comme suit: au nord-est par la rue Mario, au sud-est par une partie du lot neuf A dudit cadastre, appartenant à Jean-Paul Simard ou représentants, au nord-ouest par une autre partie du lot neuf A dudit cadastre et au sud-ouest par une partie du lot neuf B du Cinquième Rang du cadastre du canton de Kilkenny.

Avec toutes les servitudes actives ou passives, inhérentes audit immeuble et plus particulièrement en vertu de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 166984. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 308,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76350

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-001517-861
705-18-000113-916

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, partie demanderesse, contre **ROSAIRE GAGNÉ**, partie défenderesse,

et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Un terrain situé rue des Malards à Saint-Calixte, connu et désigné comme étant le numéro deux cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq B du Onzième Rang (lot no 5B-216, rg no 11) au cadastre officiel du canton de Kilkenny, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et particulièrement en vertu d'un enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 63241. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 137,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76352

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-001857-903
705-18-000112-918

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE, partie demanderesse, contre LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC, ès qualités d'administrateur des biens de Jean Ouellette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain situé à Saint-Calixte, désigné comme étant une partie du lot neuf A du Cinquième Rang au cadastre du canton de Kilkenny, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur du nord au sud par une profondeur de cent quarante-huit pieds (148 pi), borné en front, à l'ouest, par la rue Latulipe; en arrière, à l'est, par la rue des Lilas, au nord par le chemin Bécaud et au sud par une autre partie du lot neuf A du même cadastre, appartenant à Guy Éhler ou représentants; avec toutes les servitudes actives ou passives, inhérentes audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 1 918,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1991 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76359

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-002175-909
705-18-000120-911

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ZÉNON, partie demanderesse contre ANDRÉ LESAGE, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un terrain situé chemin Brassard Nord à Saint-Zénon, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-quatre du Cinquième Rang (ptie 24, rg 5) au cadastre du canton de Provost, mesurant en largeur cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) en front, sur le chemin Brassard, par une profondeur de deux cent cinquante pieds (250 pi) et borné comme suit: en front par le chemin Brassard Nord, en profondeur par une partie du lot 24, propriété de Anna Robillard Chartrand ou représentants, d'un côté sud-est partie par un chemin privé et partie par une partie du lot 24, propriété de Jacques Bergeron ou représentants et de l'autre côté, au nord-ouest par la partie du lot 24, propriété de Mme Monique Rivest ou représentants ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 1 014,00 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76357

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Joliette
Nos 705-02-002215-903
705-18-000119-913

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ZÉNON, partie demanderesse, contre NORMAND DU BOIS et CLAUDE DUBOIS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quinze B du Cinquième Rang (ptie 15B, rg 5) au cadastre officiel du canton de Provost, division d'enregistrement de Berthier, laquelle est plus particulièrement décrite comme suit: de figure trapézoïdale, borné vers l'est par une partie du lot 15B qui est un chemin, vers le sud-est et l'ouest par d'autres parties dudit lot 15B et vers le nord-ouest par une autre

partie dudit lot 15B; mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-un centièmes (18,81 m, soit 61,71 pi) vers l'est; trente mètres et soixante-trois centièmes (30,63 m, soit 10,49 pi), vers le sud-est; dix-huit mètres et soixante centièmes (18,60 m, soit 61,02 pi) vers l'ouest et trente et un mètres et soixante-six centièmes (31,66 m, soit 103,87 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie cinq cent soixante-neuf mètres carrés et cinquante-trois centièmes (569,53 m², soit 6 130,0 pi²). Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 5751, Lac-Saint-Louis Ouest à Saint-Zénon.

Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, plus particulièrement sujet à une servitude du droit de passage en faveur de l'emplacement présentement vendu permettant de communiquer dudit emplacement au chemin public, enregistrée audit bureau d'enregistrement de Berthier, sous le numéro 129152. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 5 577,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76351

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000782-915
705-18-000116-919

LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST, partie demanderesse, contre **HUBERT FORTIN** et **UXOR**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Un emplacement situé en la ville de L'Assomption, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro quatre cent dix-neuf (419) du cadastre de L'Assomption, division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 205, boulevard l'Ange-Gardien à L'Assomption, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve, mais principalement sujet aux servitudes d'utilités publiques qui existent ou pourraient exister sur ledit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue laquelle sera enregistrée incessamment.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 35 250,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 novembre 1991

76353

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Trois-Rivières
Nos 400-02-000307-916
705-18-000077-913

MARCELLIN GÉNÉREUX, partie demanderesse, contre **NOËL BRUNET**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Maskinongé, mis en cause.

« Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Didace, faisant partie du lot numéro deux cent seize (ptie 216) du cadastre de la paroisse de Saint-Didace, division d'enregistrement de Maskinongé. De forme à peu près triangulaire, partant d'un point situé à l'intersection des lots deux cent seize (216) deux cent quinze (215) et le chemin public, sans désignation cadastrale; de là, une ligne perpendiculaire à la ligne de division du lot deux cent seize avec les lots deux cent dix-sept et deux cent quinze, jusqu'à la ligne de division du lot deux cent seize avec le lot deux cent dix-sept. Ce terrain est borné comme suit: vers le nord-est par le chemin public, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par le lot 217, vers le sud-ouest par le surplus dudit lot 216 et de l'autre côté par le point de rencontre du chemin, du lot 216 et du lot 215; avec une maison dessus construite, ainsi qu'un petit hangar, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette est fixé à la somme de 4 450,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Maskinongé, 121, Petite-Rivière, Louiseville, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 16 août 1991

76360

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-000353-919
505-18-000093-914

MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 625, rue Saint-Amable, ville et district de Québec, partie demanderesse, contre **GESTION IMMOBILIÈRE DION ET LEBEAU**

INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 514, rue Saint-Jacques, ville et district de Montréal, et 2736-8497 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, rue Richelieu, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, et MONSIEUR MARCEL DION, résidant et domicilié au 15, rue Paul, municipalité de Léry, district de Beauharnois, et MONSIEUR DENIS LEBEAU, résidant et domicilié au 102, rue Aqueduc, ville de Repentigny, district de Joliette, et MADAME DANIELLE OUELLETTE, résidant et domiciliée au 896, des Merisiers, municipalité de McMasterville, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé à La Prairie, comté de Laprairie, composé de la façon suivante, savoir:

a) du lot numéro vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184-26), aux plan et livre de renvoi officiels du village de La Prairie;

b) du lot numéro deux cent trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre (304-234), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de LaPrairie de la Magdeleine.

Avec toutes les bâtisses érigées dessus construites et notamment celle portant le numéro d'immeuble 335 du chemin Saint-Jean et le numéro d'immeuble 194 de la rue Brosseau, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 70 087,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 11 novembre 1991

76396

Roberval

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No ville de Saint-Félicien: 91,6240
S. 155-18-00009-91-4

VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, demanderesse, contre HÔTEL DU JARDIN, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

Un terrain-emplacement situé en la ville de Saint-Félicien, connu et désigné comme étant et se composant du lot cent soixante-

douze (172) du canton de Demeulles. Sujet aux servitudes de non-accès consenties en faveur du ministère des Transports suivant acte enregistré à Roberval sous les numéros 188504, 211512, 238851 et la servitude d'égout et d'aqueduc consentie en faveur de la ville de Saint-Félicien aux termes de l'acte enregistré au même endroit le 22 novembre 1966 sous les numéros 231352.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 2 294,45 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réel de: 1.09.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GÉRALD TAILLON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 6 novembre 1991

76392

Saint-François

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 500-05-000812-907
S. 450-18-00031-905

LA NEIGE YORK INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5637, chemin Saint-François, ville Saint-Laurent, QC, H4T 1Z9, partie demanderesse, contre I62461 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4785, chemin Capleton, North Hatley, QC, JOB 2C0, partie défenderesse, et I62491 CANADA INC, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

1. Le lot 223 partie

Partie du lot originaire numéro deux cent vingt-trois (ptie 223), canton de Hatley, et plus amplement décrite: bornée vers le nord par le lot 222, vers l'est par une partie du lot 224, vers le sud-est par la route 108, vers le sud-ouest, le sud-est et le nord-est par une autre partie du lot 223 vendue à Howard A. Banfill, suivant l'enregistrement 54758, vers le sud-est par la route 108 et vers l'ouest par le lot 579; mesurant trois cent soixante-neuf mètres et douze centièmes (369,12 m) au nord, cent vingt mètres et soixante-dix-neuf centièmes (120,79 m) à l'est, successivement quinze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (15,92 m), quatre-vingt-quatorze mètres et quarante-six centièmes (94,46 m), quatre-vingt-douze mètres et soixante-quinze centièmes (92,75 m) et vingt et un mètres et quatre-vingt-sept centièmes (21,87 m) sur des lignes sud-est, quarante et un mètres et trente-trois centièmes (41,33 m) au sud-ouest, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) au sud-est, trente-huit mètres et vingt-huit centièmes (38,28 m) au nord-est, successivement cinq mètres et quatre-vingt-un centièmes (5,81 m), trente mètres et vingt-trois centièmes (30,23 m), quarante-trois mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (43,98 m) mesurée le long d'un arc de cercle ayant mille cent cinquante mètres et soixante-deux centièmes (1 150,62 m) de rayon, seize mètres et cinquante centièmes (16,50 m) et vingt-huit mètres et sept centièmes

(28,07 m) sur d'autres lignes sud-est, le long de la route 108 et trois cent trente-huit mètres et cinquante centièmes (338,50 m) à l'ouest; contenant en superficie quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (82 328,5 m²). Sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble et notamment une servitude enregistrée à Stanstead sous le numéro 91445.

2. Lot 223 partie

Partie du lot originaire numéro deux cent vingt-trois (ptie 223), canton de Hatley, plus amplement décrite comme suit: bornée vers le nord-ouest par une autre partie du lot 223, maintenant incluse dans l'emprise de la route 108, vers l'est par le lot 224, vers le sud-est par le lot 1008 (chemin de fer), vers le sud par le lot 232 et vers l'ouest par une autre partie du lot 223 vendue à Léonard Yetter suivant l'enregistrement 91445; mesurant cent quatre-vingt-un mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (181,84 m) sur ses lignes nord-ouest le long de la route 108, trois cent quatre-vingt-douze mètres et quarante-huit centièmes (392,48 m) à l'est, vingt-huit mètres et deux centièmes (28,02 m) au sud-est, cent dix-huit mètres et soixante-dix centièmes (118,70 m) au sud et trois cent dix-huit mètres et un centième (318,01 m) à l'ouest; contenant en superficie cinquante-trois mille cinq cent soixante mètres carrés et huit dixièmes (53 560,08 m²).

3. Lot 224 partie

Partie du lot originaire numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224), canton de Hatley, plus amplement décrite: bornée vers le nord par le lot 220, vers l'est par le chemin McFerland et vers le sud-ouest par un chemin; mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (18,94 m) au nord, onze mètres et deux centièmes (11,02 m) à l'est et vingt et un mètres et quinze centièmes (21,15 m) au sud-ouest; contenant en superficie cent quatre mètres carrés et un dixième (104,1 m²). Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble et notamment de non-accès enregistrée à Stanstead sous le numéro 101959.

4. Lot 224 partie

Partie du lot originaire numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224), canton de Hatley, plus amplement décrite: bornée vers le nord par le lot 222, vers le nord-est par un chemin vers l'est et le sud-est par le chemin McFerland, vers le sud par la route 108 et vers l'ouest par la partie ci-haut décrite du lot 223.

Mesurant six mètres et sept centièmes (6,07 m) au nord; quarante-quatre mètres et cinquante-deux centièmes (44,52 m) au nord-est; trente-neuf mètres et cinquante-six centièmes (39,56 m) mesurée le long d'un arc de cercle ayant trois cent six mètres et trente-deux centièmes (306,32 m) de rayon sur une ligne est; vingt-huit mètres et vingt-quatre centièmes (28,24 m) sur une autre ligne est; vingt-trois mètres et cinquante et un centièmes (23,51 m) au sud-est; quatre mètres et quatre-vingt-onze centièmes (4,91 m) mesurée le long d'un arc de cercle ayant cent quatre-vingt-quinze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (595,88 m) de rayon sur une ligne sud et trente-neuf mètres et soixante-seize centièmes (39,76 m) sur une autre ligne sud et cent vingt mètres et soixante-dix-neuf centièmes (120,79 m) sur sa ligne ouest.

Contenant en superficie cinq mille cent six mètres carrés et six dixièmes (5 106,6 m²).

5. Lot 224 partie

Partie du lot originaire numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224), canton de Hatley, plus amplement décrite: bornée vers le nord par une autre partie du lot 224, maintenant incluse dans l'emprise de la route 108, vers l'est et le nord par le lot 227, vers l'est par le lot 229, vers le sud et le sud-est par le lot 1008 (chemin de fer) et vers l'ouest par le lot 223.

À l'intérieur: au sud, à l'ouest, au nord-ouest, au nord et à l'est par une autre partie du lot 224 vendue à la municipalité du village de North Hatley, suivant l'enregistrement 57792. Mesurant le long de la route 108, trois cent cinquante-cinq mètres et quatre centièmes (355,04 m); cinquante-trois mètres et quatre-vingt-dix centièmes (53,98 m) à l'est, le long du lot 227; vingt-six mètres et vingt et un centièmes (26,21 m) au nord, le long du lot 227; cent cinquante-deux mètres et neuf dixièmes (152,9 m) à l'est et cinq cent trois mètres et quarante-sept centièmes (503,47 m) au sud et au sud-est le long du chemin de fer et trois cent quatre-vingt-douze mètres et quarante-huit centièmes (392,48 m) à l'ouest le long du lot 223.

Mesurant à l'intérieur, le long de la partie de lot 224 vendue à la municipalité du village de North Hatley, cent dix-neuf mètres et soixante-dix-neuf centièmes (119,79 m) au sud; trente mètres et quatorze centièmes (30,14 m) à l'ouest; cinquante-neuf mètres et vingt-cinq centièmes (59,25 m) au nord-ouest; cinquante-trois mètres et soixante-quatre centièmes (53,64 m) au nord et soixante-six mètres et trente-deux centièmes (66,32 m) à l'est.

Contenant une superficie de quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-treize mètres carrés (81 393,0 m²).

Sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble et notamment une servitude de droit de passage enregistrée à Stanstead sous le numéro 57792.

6. Lot 232 partie

Partie du lot originaire numéro deux cent trente-deux (ptie 232), canton de Hatley, plus amplement décrite:

Bornée vers le nord par la partie du lot 223, vers le sud-est par le lot 1008 (chemin de fer) et vers l'ouest par une autre partie du lot 223 vendue à Léonard Yetter, suivant l'enregistrement 91445.

Mesurant cent dix-huit mètres et soixante-dix centièmes (118,70 m) au nord, cent trente-deux mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (132,94 m) au sud-est et cinquante-six mètres et soixante-neuf centièmes (56,69 m) à l'ouest.

Contenant en superficie trois mille neuf cent soixante-quinze mètres carrés et huit dixièmes (3 975,8 m²).

Sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble et notamment des servitudes en faveur d'Hydro-Québec enregistrées à Stanstead sous les numéros 104013 et 110616.

(Municipalité: canton de Hatley).

b) La mise-en-cause 162491 Canada Inc. est propriétaire des lots suivants:

Un immeuble connu et désigné comme étant:

1. Étant toute cette partie du lot cent quatre-vingt-deux (ptie 182), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, situé au nord-ouest du chemin de fer et comprise dans les bornes suivantes: au nord par le lot cent quatre-vingt-douze (192), vers le sud-est par l'emprise du chemin de fer et vers l'ouest par le lot cent quatre-vingt-trois (183).

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Étant tout le résidu du lot cent quatre-vingt-trois (183 r.), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de cinq acres et soixante-dix-neuf centièmes (5,79 ac) plus ou moins.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Étant le lot cent quatre-vingt-douze (192), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de sept acres et soixante-dix centièmes (7,70 ac) plus ou moins.

4. a) Étant toute cette partie du lot cent quatre-vingt-treize (ptie 193), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, comprise dans les bornes suivantes: vers le nord-ouest par l'emprise du chemin de fer, vers le nord-est par le lot cent quatre-vingt-quinze (195), vers le sud-est par la rivière Massawippi et vers le sud-ouest par le lot cent quatre-vingt-douze (192).

4. b) Étant une autre partie du lot cent quatre-vingt-treize (193), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, située au nord-ouest du chemin de fer et comprise entre les bornes suivantes: vers le nord par une autre partie du lot cent quatre-vingt-treize (ptie 193) (ayant 7.036,4 m²); vers le nord-est par le lot cent quatre-vingt-quinze (195); vers le sud-est par l'emprise du chemin de fer; vers le sud-ouest par le lot cent quatre-vingt-douze (192); vers l'ouest dans une première ligne par le chemin; vers le nord, l'ouest et le sud par une autre partie du lot cent quatre-vingt-treize (ptie 193) (mesurant 76,2 × 76,2 m) et vers l'ouest dans une autre ligne par ledit chemin public, ayant une superficie de trente et un acres et trente-huit centièmes (31,38 ac) plus ou moins.

Les deux parties cent quatre-vingt-treize (pties 193) contiennent trente et un acres et trente-huit centièmes (31,38 ac) plus ou moins.

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. a) Étant toute cette partie du lot cent quatre-vingt-quinze (ptie 195), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, et comprise dans les bornes suivantes: vers le nord-ouest par l'emprise de la route 108, vers le nord-est et nord-ouest par le ruisseau, vers le nord par le lot cent quatre-vingt-dix-sept (197), vers le sud-est par l'emprise du chemin de fer, vers le sud-ouest par le lot cent quatre-vingt-treize (193), vers l'ouest et le sud-ouest par une autre partie du lot cent quatre-vingt-treize (ptie 193).

Sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. b) Étant une autre partie du lot cent quatre-vingt-quinze (ptie 195), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley et comprise dans les bornes suivantes: au nord par la ligne nord du lot cent quatre-vingt-quinze (195), vers l'est par la ligne de division entre le canton de Hatley et le canton de Compton, vers le sud-ouest par le lot cent quatre-vingt-treize (193) et vers le nord-ouest par l'emprise du chemin de fer.

Sauf et à distraire un demi hectare (½ hectare).

Commençant au point marquant l'intersection des lots 193 et 195 avec l'emprise sud-est de la route 108. Puis successivement, suivant les droites suivantes:

Bornes	Ligne	Longueur (mètres)	Direction conventionnelle
Nord-Ouest 195 Partie	courbe (int.)	38,30	
Route 108 Chemin public	Rayon droite	623,50 11,86	235°05'27"
l'Est 195 ptie	droite	11,44	325°05'27"
Nord-Est 195 ptie	droite	94,18	303°41'53"
Sud-Est 195 ptie	droite	45,72	34°49'17"
Sud-Ouest 195 ptie	droite	26,96	123°41'53"
Nord-Ouest 195 ptie	droite	3,52	213°41'53"
Sud-Ouest 195 ptie	droite	56,87	123°41'53"
Sud-Est 195 ptie	droite	7,06	42°33'59"
Sud-Ouest 193 ptie	droite	32,47	132°33'59"

Superficie: 5 000,0 mètres carrés.

Le tout avec bâtisses (maison résidentielle) dessus, circonstances et dépendances.

6. Étant toute cette partie du lot vingt-huit A (ptie 28A) du rang Un (rg 1) du canton de Compton, et située à l'ouest de la rivière Massawippi, et comprise dans les bornes suivantes: au nord par le lot vingt-huit B (28B), à l'ouest par la rivière Massawippi, vers le sud par le lot vingt-sept A (27A), vers l'ouest par la ligne de division entre le canton de Compton et le canton de Hatley, et contient une superficie d'environ six acres (6 ac); sans bâtisses dessus construite, circonstances et dépendances.

7. Étant le lot vingt-huit B (28B), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Un (rg 1) du canton de Compton, ayant une superficie de trois acres et soixante-quinze centièmes (3,75 ac) plus ou moins; sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

8. Étant toute cette partie du lot vingt-sept A (ptie 27A), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Un (rg 1) du canton de Compton, située au nord-est de la rivière Massawippi et bornée au nord par le lot vingt-huit A (28A), rang Un (rg 1), vers le sud-est par ladite rivière et vers l'ouest par la ligne de division entre le canton de Compton et le canton de Hatley, ayant une superficie de un acre et quarante-neuf centièmes (1,49 ac), plus ou moins; sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Des immeubles connus et désignés comme:

1. Étant le lot cent soixante-treize (173), aux plan et livre de renvoi pour le canton de Hatley, ayant une superficie de cinquante-deux acres et cinquante centièmes (52,50 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
2. Étant le lot cent soixante-quinze (175), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de cinquante-neuf acres et douze centièmes (59,12 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
3. Étant le lot cent soixante-seize (176), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de onze acres et trente et un centièmes (11,31 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
4. Étant le lot cent soixante-dix-sept (177), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de cinquante acres (50 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
5. Étant le lot cent soixante-dix-huit (178), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de deux acres et onze centièmes (2,11 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
6. Étant le lot cent soixante-dix-neuf (179), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de dix-neuf acres et soixante et un centièmes (19,61 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
7. Étant le lot cent quatre-vingt (180), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de cinq acres et soixante-quinze centièmes (5,75 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
8. Étant le lot cent quatre-vingt-un (181), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de trente-deux acres et soixante-sept centièmes (32,67 ac); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
9. Étant une partie du lot cent quatre-vingt-deux (ptie 182), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, et étant comprise dans les bornes suivantes: vers le nord dans une première ligne par le lot cent quatre-vingt-douze (192) et cent quatre-vingt-treize (193), vers le sud-est par la rivière Massawippi, vers le sud par le lot cent soixante-quinze (175), vers l'ouest et le sud-ouest par ladite rivière Massawippi, vers l'ouest dans une autre ligne par le lot cent quatre-vingt-trois (183), vers le nord dans une deuxième ligne, le nord-ouest, le sud-ouest le sud-est dans d'autres lignes par le lot 182-1 (rue), vers le sud-ouest dans une autre ligne par le lot 182-3, vers le nord-ouest dans une autre ligne par l'emprise du chemin de fer; sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
10. Étant la subdivision un du lot originaire cent quatre-vingt-deux (182-1), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de un acre et vingt-cinq centièmes (1,25 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
11. Étant la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-deux (182-3), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de soixante-neuf centièmes d'acre (0,69 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
12. Étant la subdivision un du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183-1), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de trente-cinq centièmes d'acre (0,35 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
13. Étant une partie du lot cent quatre-vingt-quatre (ptie 184), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley. Bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot cent quatre-vingt-quatre (ptie 184) (élargissement du chemin, acte 85979), vers le nord par le lot 191, 191-1 et 191-2, vers l'est par le chemin et par partie du lot cent quatre-vingt-trois (ptie 183), vers le sud-est par l'emprise du chemin de fer, vers le sud par le lot 178, vers l'ouest par le lot 213. Ayant une superficie de soixante-dix-sept acres et vingt centièmes (77,20 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
14. Étant le lot cent quatre-vingt-neuf (189), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de vingt-quatre centièmes d'acre (0,24 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
15. Étant toute cette partie du lot cent quatre-vingt-dix (ptie 190), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, comprise dans les bornes suivantes: vers le nord par le lot 201, vers l'est par le lot 196, vers le sud-est par le chemin public et d'autres parties du lot 190 (étant l'élargissement du chemin public suivant actes 85979 et 150429), vers le sud-ouest et le sud-est dans d'autres lignes par le lot 189 et vers le sud-ouest dans une autre ligne par le lot 188 et vers l'ouest par le lot 212; ayant une superficie de soixante-dix-sept acres et dix-sept centièmes (77,17 ac); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, de même qu'un monument historique.
16. Étant toute cette partie du lot cent quatre-vingt-onze (ptie 191), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, comprise dans les bornes suivantes: au nord-ouest par d'autres parties du lot 191 (élargissement du chemin, suivant actes 72632 et 85979), vers le nord-est par le lot 191-1, vers le sud par le lot 184, ayant une superficie de un acre (1 ac).
17. Étant cette partie du lot cent quatre-vingt-seize (ptie 196), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, située au sud-ouest du chemin Dunant, et bornée au nord-est par le chemin Dunant, au sud-est par le chemin Capelton, à l'ouest par le lot cent quatre-vingt-dix (190) et au nord par le lot cent quatre-vingt-dix-huit (198) (Plan de Jacques Caron, 14 juin 1982, no 2621); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
18. Étant le lot deux cent (200), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de vingt-quatre acres et quatre-vingt-neuf centièmes (24,89 ac); avec fondations du monte-pente dessus construites, circonstances et dépendances.
19. Étant le lot deux cent un (201), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, ayant une superficie de trente-sept acres et trente centièmes (37,30 ac); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
20. Étant toute cette partie du lot deux cent treize (213), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hatley, comprise dans les bornes suivantes: vers le nord-ouest par l'emprise du chemin public étant partie deux cent treize (ptie 213) (acte 85979), à l'est par le lot cent quatre-vingt-quatre (184), vers le

sud par le lot deux cent trente (230) et vers l'ouest par le lot deux cent quinze (215), ayant une superficie de treize acres et vingt-six centièmes (13,26 ac); sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

21. Étant tout le résidu non subdivisé du lot 1A-3, rang X, canton d'Ascot, ayant une superficie de sept acres et vingt-cinq centièmes (7,25 ac). Étant en fait le lot 1A-3 moins le lot 1A-3-1, et bornée au sud par la ligne de division entre le canton d'Ascot et le canton de Hatley, vers le nord-est par le chemin Dunant, vers le nord-ouest et le nord-est par le lot 1A-3-1 et vers l'ouest par le chemin Horsefall; sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent sept dollars et cinquante cents (581 507,50 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Stanstead, 100, Dufferin, Stanstead, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
JOSÉE TREMBLAY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 6 novembre 1991

76428

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005944-911

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, 16^e étage, ville et district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre **LES CONSTRUCTIONS LIPPE INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 577, J.-I.-Brien en la municipalité de Mascouche, district de Terrebonne, QC, et **PIERRE LIPPE**, domicilié et résidant au 4478, rue Alexandre, cité et district de Terrebonne, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Terrebonne, ayant son bureau au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3 en la municipalité de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, QC, mis en cause.

Désignation

Un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

A) Le lot numéro cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante-deux (652-102) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne;

B) les lots numéros A zéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante-deux (652-A08) des susdits plan et livre de renvoi officiels, représentant un espace de rangement exclusif;

C) les cent millièmes (100/1000) des parties communes connues et désignés comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante-deux (652-1, -2) des susdits plan et livre de renvoi officiels.

Sujet aux dispositions d'une déclaration de copropriété, reçue devant Lise Lavallée, notaire, le vingt-six janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et dont copie a été enregistrée à Terrebonne sous le numéro 898913.

Ledit appartement est l'appartement portant le numéro 203 de l'immeuble portant le numéro d'immeuble 1855, rue Plaisance en la ville de Terrebonne.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, mais principalement sujet aux servitudes d'utilité publique qui existent ou qui pourraient exister sur ledit immeuble.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 43 911,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication 21 955,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble porté au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 novembre 1991

76389

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-002260-892

BENEFICIAL CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 333, rue Labelle à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, J7Z 5L2, partie demanderesse, contre DORIS VENNE CORDONNIER, en sa qualité d'exécutrice testamentaire de la succession de FEU MAURICE CORDONNIER, résidant et domiciliée au 473, Grande-Ligne à Saint-Alexis, district de Joliette, et DORIS VENNE CORDONNIER, résidant et domiciliée au 473, Grande-Ligne à Saint-Alexis, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, mis en cause.

Désignation

Un emplacement situé en la municipalité du village de Mont-Rolland et composé de:

A) une partie du lot numéro douze, rang Neuf (ptie no 12, r. 9) du canton d'Abercrombie au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par partie du lot 13, vers le sud-est par le boulevard Rolland, vers le sud-ouest par partie du lot 12 et vers le nord-ouest par partie du lot 12B, rang 10, mesurant vingt mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (20,89 m) dans une ligne nord-est, vingt-six mètres et soixante-cinq centièmes (26,65 m), quinze mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (15,94 m) et quatorze mètres et soixante-six centièmes (14,66 m) dans une ligne brisée sud-est, cinq mètres et cinquante-trois centièmes (5,53 m) dans une ligne sud-ouest, cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (54,89 m) dans une ligne nord-ouest, contenant en superficie sept cent vingt-quatre mètres carrés et quarante-neuf centièmes (724,49 m²);

B) une partie du lot numéro douze desdits rangs, canton et cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par partie du lot 12, vers le sud-est par le boulevard Rolland et vers le nord-ouest par partie du lot 12B, rang 10; mesurant trois mètres et soixante-six centièmes (3,66 m) dans une ligne nord-est, six mètres et trente et un centièmes (6,31 m) et vingt-quatre mètres et quarante-quatre centièmes (24,44 m) dans une ligne brisée sud-est et trente mètres et quarante-cinq centièmes (30,45 m) dans une ligne nord-ouest; contenant en superficie quarante-sept mètres carrés et soixante-neuf centièmes (47,69 m²).

Avec toutes les bâtisses y érigées et portant le numéro 3284, boulevard Rolland, Mont-Rolland.

La mise à prix est fixée à 11 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme,

QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 30 octobre 1991 76391

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-001005-918

LES PÉTROLES BELISLE & BELISLE INC., 820, 25^e Avenue, Saint-Eustache, QC, partie demanderesse, contre GASTON LABONTÉ, 292, rue Arbic, Saint-Eustache, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, 140, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, mis en cause.

Désignation

Un immeuble situé à Saint-Eustache, connu et désigné comme étant la subdivision numéro six cent trois du lot originaire numéro trois cent cinq (lot 305-603), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes; avec un immeuble dessus érigé et portant le numéro d'immeuble 637 de la rue Timothé Kimber à Saint-Eustache.

La mise à prix est fixée à 22 525,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, 140, place du Chêne, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, QC, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1991 76390

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Terrebonne
No T90-52

VILLE DE BLAINVILLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à l'hôtel de ville de Blainville, au 1000, de la Mairie, Blainville, QC, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre 161913 CANADA INC., *u/s* S. MANESSIS & N. STAMIRIS, 400, boulevard Labelle, Blainville, QC, district de Terrebonne, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Terre-

bonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

Désignation

Un emplacement situé dans la ville de Blainville, province de Québec, composé comme suit:

A) d'une partie du lot numéro trois de la subdivision du lot original numéro cinq cent trente-trois (533-3), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, ladite partie du lot mesurant trente mètres vingt-sept centièmes de mètre (30,27 m) dans un rayon de six cent quatre-vingt-six mètres et cinq centièmes de mètre vers le sud-est (686,5 m), seize mètres et quarante centièmes de mètre (16,40 m) vers le sud-ouest, dix-sept mètres et quatre-vingt-trois centièmes de mètre (17,83 m) vers le nord-ouest, seize mètres et douze centièmes de mètre (16,12 m) vers le sud-ouest, trois mètres et vingt-trois centièmes de mètre (3,23 m) vers le nord-ouest et trente et un mètres et soixante-quinze centièmes de mètre (31,75 m) vers le nord-est et borné comme suit: au sud-est par une partie du lot original 533 (chemin de la Côte-Saint-Louis), au sud-ouest par les lots 533-15 et 533-18, au nord-ouest par les lots 533-15 et par une partie du lot original 533 et au nord-est par résidu du lot 533-3; pour une superficie totale de cinq cent quatre-vingt-dix mètres carrés et vingt centièmes de mètre carrés (590,20 m²), mesures métriques et plus ou moins.

Avec une bâtisse ci-érigée et notamment celle portant le numéro d'immeuble chemin de la Côte-Saint-Louis;

B) d'une partie du lot numéro quinze de la subdivision originale du lot numéro cinq cent trente-trois (533-15), auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Avec une bâtisse ci-érigée et notamment celle portant le numéro d'immeuble 410, boulevard Curé-Labelle;

C) d'une partie du lot original numéro cinq cent trente-trois (ptie 533), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant seize pieds et quinze centièmes de pied (16,15 pi) dans ligne nord-est, deux cent soixante-deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (262,85 pi) dans sa première ligne sud-est, cent trente-deux pieds et dix centièmes de pied (132,10 pi) dans sa seconde ligne sud-est (ces deux lignes sud-est se rencontrant dans un angle de cent soixante-dix degrés quarante minutes (170°40')), cent quatre-vingt-treize pieds et trente-sept centièmes de pied (193,37 pi) dans sa ligne sud-ouest et trois cent cinquante-deux pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied dans sa ligne nord-ouest et borné comme suit: dans sa ligne nord-est, par une partie du lot original cinq cent vingt-huit (528), dans sa première ligne sud-est, par les lots 533-10, 11 et 12, dans sa seconde ligne sud-est, par les lots 533-3, 4 et 5, dans sa ligne sud-ouest, par le lot 533-15 et dans sa ligne nord-ouest par une autre partie du lot original 533; avec une superficie de trente-sept mille soixante-quinze pieds carrés (37 075 pi²), mesures anglaises et plus ou moins ou en référence audit cadastre.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, sans exception ni réserve de toute nature, mais sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée sous le numéro 115237 et au règlement de zonage du ministère du Transport résultant de l'acte enregistré sous le numéro 481162.

La mise à prix est fixée à 122 425,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 30 octobre 1991

76388

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais:

- que l'avis public de la liste des immeubles de la municipalité de La Pêche à être vendus le 5 décembre 1991 pour défaut de paiement des taxes, a été publié au journal « The Low Down to Hull and Back News », les 24 et 31 octobre 1991, et au journal « La Voix des Collines », le 31 octobre 1991, conformément à l'article 1027 du Code municipal;
- que l'avis public de la liste des immeubles de la municipalité de L'Ange-Gardien à être vendus le 5 décembre 1991 pour défaut de paiement des taxes, a été publié au journal « Le Bulletin », les 21 et 28 octobre 1991, conformément à l'article 1027 du Code municipal;
- que l'avis public de la liste des immeubles de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette à être vendus le 5 décembre 1991 pour défaut de paiement des taxes, a été publié au journal « Le Bulletin », les 21 et 28 octobre 1991, conformément à l'article 1027 du Code municipal;
- que l'avis public de la liste des immeubles de la municipalité de Cantley à être vendus le 5 décembre 1991 pour défaut de paiement des taxes, a été publié au journal « La Voix des Collines », les 18 et 31 octobre 1991, et au journal « The West Quebec Post », les 23 et 30 octobre 1991, conformément à l'article 1027 du Code municipal;
- que l'avis public de la liste des immeubles de la municipalité de Val-des-Monts à être vendus le 5 décembre 1991 pour défaut de paiement des taxes, a été publié au journal « La Voix des Collines », les 18 et 31 octobre 1991, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Hull, le 4 novembre 1991

76346

Le secrétaire-trésorier adjoint,
MICHEL PHARAND

Ville de Bécancour

Avis est, par les présentes, donné qu'un avis de vente pour non-paiement de taxes municipales des immeubles y décrits, a été publié à deux reprises au journal « Le Courrier-Sud », le 12 novembre 1991 et le 19 novembre 1991. La vente de ces immeubles à l'enchère publique aura lieu le vendredi 6 décembre 1991 à 10 heures.

Bécancour, le 23 novembre 1991

76348

Le greffier adjoint,
FRANCE LECLERC, notaire

Ville de Malartic

Prenez avis, par la présente, que notre municipalité procédera à une vente pour taxes en date du 25 novembre 1991 à 10 heures et que la liste des propriétés à être vendues pour arrérages de taxes a paru au journal « LE COURRIER DE MALARTIC » en date du 29 octobre et du 5 novembre 1991.

Malartic, le 7 novembre 1991

76393

Le greffier,
RÉJEAN HAMEL

Ville de Montmagny

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Montmagny, que les publications prévues par le premier alinéa de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par la ville de Montmagny, qui aura lieu de 28 novembre 1991, ont été faites au journal « Le Peuple », éditions des 3 novembre et 10 novembre 1991.

Montmagny, le 11 novembre 1991

76431

La greffière,
ME LOUISE BHÉRER

Ville de Montréal-Est

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Montréal-Est, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, un avis de vente d'immeubles pour taxes a été publié à deux reprises dans le journal « Avenir de l'Est », éditions des 27 octobre et 12 novembre 1991.

Montréal-Est, le 12 novembre 1991

76394

Le greffier,
ANDRÉ LESAGE, notaire

Ville de Saint-Félicien

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de cette ville, que conformément à toutes les dispositions pertinentes de la Loi sur les cités et villes l'avis public donnant la liste et désignation des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes a été publié deux (2) fois, au journal « L'Étoile du Lac », les 12 et 19 novembre 1991.

Saint-Félicien, le 13 novembre 1991

76430

Le greffier,
ME LUC BERGERON

Ville de Val-d'Or

Avis est donné, par le soussigné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, qu'a été publié au journal « L'Écho abitibien », éditions des 29 octobre et 5 novembre 1991, un avis public incluant la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, le 28 novembre 1991.

Val-d'Or, le 6 novembre 1991

76345

Le greffier,
NORMAND GÉLINAS, notaire

Ville de Verdun

Avis est donné par le soussigné que les publications prévues par le premier alinéa de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes relativement à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en la ville de Verdun le 28 novembre 1991, ont été faites dans le journal « LE MESSAGER DE VERDUN », les 27 octobre, 3 et 10 novembre 1991, dans « LE MAGAZINE ÎLE DES SOEURS », le 30 octobre 1991 ainsi que dans « LE JOURNAL ÎLE DES SOEURS », le 7 novembre 1991.

Verdun, le 16 novembre 1991

76315.1

Le greffier,
G. CYR, O.M.A.

Avis divers

La Métropolitaine Générale, Compagnie d'assurance et

La Compagnie d'Assurance Belair

Demande de continuation

Demande de fusion

La Métropolitaine Générale, Compagnie d'assurance (la « Métropolitaine »), compagnie constituée par une loi d'intérêt privé du Parlement du Canada (c. 51, 4-5 Élisabeth II, Status du Canada, 1956) et régie par les dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R. c. I-15), ayant son siège social à Montréal, province de Québec, a adopté, lors d'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires tenue à Montréal le 5 novembre 1991 un règlement de continuation ayant pour objet de continuer son existence en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances de la

province de Québec (L.R.Q., c. A-32) (la « Loi sur les assurances »).

La continuation de Métropolitaine en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances est assujettie à l'adoption préalable par le Sénat du Canada et la Chambre des Communes et l'entrée en vigueur d'une loi d'intérêt privé (La « Loi d'intérêt privé ») ayant pour objet d'habiliter Métropolitaine à procéder à sa continuation.

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, Métropolitaine demandera à la ministre déléguée aux Finances du Québec, par requête, de confirmer le règlement de continuation et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Métropolitaine et la Compagnie d'Assurance Belair (« Belair »), compagnie constituée en vertu de la Loi des assurances (1965 S.R.Q. c. 295), ayant son siège social à Montréal, province de Québec ont respectivement fait approuver une convention de fusion en vue de se fusionner en vertu de la Loi sur les assurances, sous la raison sociale « Compagnie d'Assurance Belair » lors d'une assemblée générale spéciale de leurs actionnaires respectifs tenué à Montréal le 5 novembre 1991.

La fusion de Métropolitaine et de Belair est assujettie à l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, à la délivrance préalable par l'inspecteur général des institutions financières des lettres patentes confirmant le règlement de continuation de Métropolitaine.

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé et de la délivrance des lettres patentes confirmant la continuation de Métropolitaine, Métropolitaine et Belair demanderont à la ministre déléguée aux Finances du Québec, par requête commune, de confirmer la convention de fusion et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Cet avis est donné conformément aux articles 188, 197 et 200.4 de la Loi sur les assurances.

Montréal, le 6 novembre 1991

La Métropolitaine Générale,
Compagnie d'assurance
Le président,
GILLES CLARK

La Compagnie d'Assurance Belair
Le président,
ANDRÉ FAULKNER

76140-45-4

**Société nationale d'assurances
et sa version anglaise
National Insurance Company
et
Selecta nationale d'assurances Inc.
Demande de conversion et de fusion**

Prenez avis que Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company, compagnie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et Selecta Nationale d'assurances Inc., compagnie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, ont respectivement fait approuver une convention en vue de se convertir en compagnie d'assurance

régie par la Loi sur les assurances et de fusionner sous la raison sociale de Société nationale d'assurance inc. et sa version anglaise National Insurance Company Inc., lors d'une assemblée générale de leurs actionnaires aux dates ci-après indiquées:

Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company

Date de l'assemblée générale: 22 octobre 1991

Selecta nationale d'assurances Inc.

Date de l'assemblée générale: 22 octobre 1991

Le tout, suivant les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company et Selecta nationale d'assurances Inc. ont l'intention de demander, par requête commune adressée à la ministre déléguée aux Finances, de confirmer la convention et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Montréal, le 23 octobre 1991

76071-45-4

Le secrétaire,
GILLES DEMERS

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

UNE VUE D'ENSEMBLE DES CHANGEMENTS APPORTÉS
AU RÉGIME D'INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS.

Loi annotée sur L'ASSURANCE AUTOMOBILE



Le texte de loi, article par article, accompagné :

- du texte législatif et réglementaire applicable avant l'entrée en vigueur de la Loi;
- de commentaires sur les buts et le contenu des articles;
- d'exemples qui permettent d'en mieux saisir l'application;
- de notes faisant référence à des dispositions similaires puisées dans diverses lois en vigueur.

Un document à jour, destiné à la communauté juridique et à toute personne qui s'intéresse à ce sujet.

Loi annotée sur l'assurance automobile
Société de l'assurance automobile du Québec
1991, 177 pages
EOQ 2-551-14596-1 **19,95 \$**

En vente dans nos librairies, chez nos
concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Une coédition de
Wilson & Lafleur et des
Publications du Québec.

Commande postale :
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information :
(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE:

Nom : _____ No compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : () _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EOQ 2-551-14596-1	Loi annotée sur l'assurance automobile	19,95 \$	

Cartes de crédit acceptées  

Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature : _____

Somme partielle

TPS 7 %

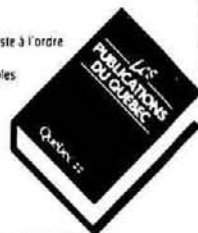
Total

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre
de - Les Publications du Québec -

Prix et conditions de vente modifiables
sans préavis

Les prix indiqués sont établis en
dollars canadiens.



Québec 

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

